

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le 05 mai à 15h00, le Conseil Municipal de LA TURBALLE, dûment convoqué le 28 avril 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 25

Présents : 10

M. Jean-Pierre BRANCHEREAU, Maire

M. M. THYBOYEAU, Mme M. ELAIN, M. E. ROY, M. S. CHABIN, M. C. ROBIN, Mme C. PITHOIS, Adjoints

Mme B. CROCHARD-COSSADE, M. J.Y. AIGNEL, Mme S. COSTES, Conseillers Municipaux

Absents représentés par pouvoir écrit : 14

Mme N. COËDEL, Conseillère Municipale, représentée par M. M. THYBOYEAU, Adjoint

M J. MOUETTE, Conseiller Municipal, représenté par M. M. THYBOYEAU, Adjoint

M. S. HERVY, Adjoint, représenté par M. S. CHABIN, Adjoint

Mme M.F. JACQUET, Conseillère Municipale, représentée par M. S. CHABIN, Adjoint

M. D. GOËLO, Conseiller Municipal, représenté par M. E. ROY, Adjoint

Mme M. D. PAVY, Conseillère Municipale, représentée par M. E. ROY, Adjoint

Mme B. BOULANGER, Conseillère Municipale, représentée par M. C. ROBIN, Adjoint

M. O. MAURY, Conseiller Municipal, représenté par M. C. ROBIN, Adjoint

Mme G. BURGAUD, Conseillère Municipale, représentée par Mme C. PITHOIS, Adjointe

Mme E. LATALLERIE, Adjointe, représentée par Mme B. CROCHARD-COSSADE, Conseillère Municipale

Mme F. BELLIN, Conseillère Municipale, représentée par Mme B. CROCHARD-COSSADE, Conseillère Municipale

M. P. GLOTIN, Conseiller Municipal, représenté par M. J.Y. AIGNEL, Conseiller Municipal

Mme M. POIVRET, Conseillère Municipale, représentée par M. J.Y. AIGNEL, Conseiller Municipal

Mme S. BROCHARD, Conseillère Municipale, représentée par Mme S. COSTES, Conseillère Municipale

Absent non représenté par pouvoir écrit : 1

Mme M. COLLIN, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Jean-Yves AIGNEL

La séance s'ouvre à 15H00

Monsieur le Maire : bonjour à tous. Donc, merci de votre présence à ce Conseil Municipal, pas extraordinaire, ordinaire mais dans un contexte assez extraordinaire et à un horaire complètement inhabituel. Je vous rappelle qu'on avait plusieurs possibilités en ce qui concerne ce Conseil Municipal compte tenu de la loi 2020-290 du 23 mars 2020, dans la loi d'urgence, pour faire face à l'épidémie du COVID-19. Nous avons deux possibilités, soit par vidéoconférence, soit par la présence. Donc, pour avoir testé en vidéoconférence, c'est un peu compliqué, donc, il me paraissait un peu plus utile et judicieux de se voir aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle on a remis un questionnaire à tout le monde pour savoir qui pouvait être présent, dans la mesure où s'est limité à dix plus deux agents territoriaux. Merci d'avoir répondu.

Jean-Yves AIGNEL est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : je vais vous faire circuler la feuille de présence. Cette loi d'urgence, nous autorise à avoir deux pouvoirs.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2020

Monsieur le Maire : avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ? Non, pas d'observation. Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : aujourd'hui, ce Conseil est très utile puisque la vie communale doit continuer et on a un certain nombre de délibérations à prendre, notamment, vous avez vu l'ordre du jour, concernant les tarifs municipaux, les arrêtés anti-bruit, les contrôles d'assainissement, etc. Et puis, j'aurai beaucoup d'informations à vous donner, en fin de séance, notamment pour les écoles, pour les masques, les jardins familiaux, le défilé du 8 mai, la signature du 7 mai, etc., j'ai beaucoup d'informations à vous donner.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire : je vais laisser la parole à Michel.

Michel THYBOYEAU : merci Monsieur le Maire. Concernant la décision modificative n°1 du budget de la commune en dépenses de fonctionnement, en « atténuation de produits », on a abondé de 61 989,17 € qui correspondent principalement à la pénalité concernant les logements sociaux pour 58 475,17 € et un dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants, c'est-à-dire des gens qui nous ont demandé de bien vouloir être exonérés du fait que leur logement n'est plus vacant, pour 3 514,00 €. Et, on va abonder les « dépenses imprévues » de 45 090,83 € pour équilibrer le budget puisqu'en recettes, nous avons reçu en « impôts et taxes » 117 471,00 € qui correspondent à - 7 623,00 € de réajustement concernant les taxes foncières et d'habitation et, on a eu 106 612,00 € de taxes additionnelles aux droits de mutation, c'est suite au fait qu'on soit passé station de tourisme et ça ne correspond qu'à un trimestre, ceci dit, il faut aussi se dire que les droits de mutation sont peut-être en diminution mais enfin ça fait quand même déjà 106 612,00 € donc, bravo. En « autres taxes », on a eu 18 482,00 €. Et puis en « dotation et participation », on a des moins parce qu'on a moins en dotation forfaitaire, en dotation de solidarité rurale et en dotation nationale de péréquation pour 10 391,00 €. On a eu aussi un réajustement en compensation au titre des exonérations des taxes foncières et taxe d'habitation pour 864,00 € et 1 387,00 €, ainsi que des « produits exceptionnels » dû à des remboursements pour des sinistres pour 16 300,00 €, ce qui nous fait 107 080,00 € pour équilibrer le budget.

Monsieur le Maire : voilà, très bien, merci. Avez-vous des questions concernant cette décision modificative qui est simplement un ajustement en dépenses et en recettes de fonctionnement ?

Jean-Yves AIGNEL : oui, sur le montant de 45 090,83 € de « dépenses imprévues », est-ce que sont déjà intégrés, dedans, un certain nombre de coûts liés au COVID-19 ou pas du tout, ou c'est simplement un ajustement comptable ?

Michel THYBOYEAU : c'est simplement un ajustement comptable qui vous est présenté là. Après, on verra ce qu'on peut mettre dedans mais, pour l'instant, c'est un ajustement comptable.

Jean-Yves AIGNEL : il n'y a pas encore eu de prévisions, de coûts sur le COVID-19 ? On va voir, dans les délibérations suivantes les évolutions des coûts, donc elles n'ont pas encore été intégrées, elles n'ont pas été mesurées en termes de montant ?

Céline ROBERT : c'est en cours, effectivement. Tous les jours, on s'aperçoit qu'on a des contraintes complémentaires qui apparaissent, donc je ne voulais pas le faire pendant la période de pleine crise. J'ai commencé à regarder, effectivement, on sait déjà, au niveau du matériel d'entretien, qu'on va avoir des surcoûts assez conséquents parce qu'on va devoir presque multiplier par deux nos besoins au

niveau du gel, il y a les masques, on attend aussi, le Maire en parlera tout à l'heure, j'ai un coût estimé mais qui va être certainement un peu moins important. Et puis, au niveau des recettes en fonctionnement, on en aura moins, vous le verrez tout à l'heure. J'ai demandé aussi une estimation pour ce que ça va nous coûter de la période de confinement avec les services fermés puisqu'on va avoir des recettes aussi sur des participations des familles en moins, on va avoir, par contre, des dépenses en moins au niveau des coûts alimentaires donc c'était un petit peu tôt pour le faire. Effectivement, il y aura de toute façon, je pense, d'ici à l'été, nécessité de faire un premier point sur le coût de la crise.

Monsieur le Maire : et il y aura certainement un ajustement au budget, c'est clair.

Jean-Yves AIGNEL : merci.

DELIBERATION

VU les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster le budget général, en dépenses et recettes, en fonction des besoins nouveaux.

Sur présentation du rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : adopte la décision modificative n° 1 du budget général de la Commune, qui s'équilibre :

- En dépenses et en recettes de fonctionnement à 107 080.00 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020

Monsieur le Maire : donc, comme vous le savez, il y a des plus et des moins, il y a beaucoup de moins, notamment en ce qui concerne les attributions de compensation mais, ça, c'est normal. Donc, en fonctionnement, le montant qu'on va verser à CAP Atlantique s'élève à 135 263,00 € et en investissement à 76 466,00 €. Ce sont les chiffres définitifs pour l'année 2019. Avez-vous des questions concernant cette impasse budgétaire qui est inscrite de toute façon au budget ?

Michel THYBOYEAU : je voulais juste rajouter, Monsieur le Maire, que bien sûr, de ça, il faut tenir compte qu'on ne paye plus le SDIS donc ça paraît beaucoup, mais on n'a plus le SDIS, il ne faut pas le déduire mais on n'a plus de cotisation au SDIS.

Jean-Yves AIGNEL : de toute façon, ce n'est pas une surprise, ce sont les chiffres qui étaient annoncés, c'est la concrétisation des chiffres qui étaient prévus au niveau de CAP sur toutes les activités avec CAP. On a déjà débattu de ce sujet, on ne va pas y revenir.

Monsieur le Maire : tout à fait, on a déjà débattu sur ce sujet mais, là, ce sont les chiffres définitifs et on doit prendre la délibération pour pouvoir verser cette compensation à CAP Atlantique.

DELIBERATION

VU le Code général des impôts, notamment l'article L. 1609 nonies C IV,

VU la délibération du 12 décembre 2019 du Conseil Communautaire de Cap atlantique,

VU le courrier reçu le 17 janvier 2020 de Cap Atlantique notifiant les montants provisoires,

VU les avis de somme à payer,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver les montants provisoires d'attributions de compensation pour l'année 2020.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve les montants provisoires de l'attribution de compensation à savoir :

- En fonctionnement à 135 263 €
- En investissement à 76 466 €

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

GESTION CRISE SANITAIRE COVID-19 - MODIFICATION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX 2020

Monsieur le Maire : comme vous le savez, depuis plusieurs semaines, nous sommes confrontés à une crise sanitaire sans précédent, liée à cette épidémie de coronavirus. Cette crise a un effet désastreux sur la santé humaine, un impact direct sur le secteur économique et aucun secteur n'est épargné et nos entreprises locales en souffrent énormément. Donc, le secteur du tourisme, les bars, les commerces,

les artisans, très présents sur notre territoire souffrent beaucoup. Différents acteurs institutionnels, dont l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental ont déjà annoncé la mise en œuvre de mesures visant à accompagner les entreprises. Il y a un fonds de solidarité qui propose une dotation de 1 500 € sous conditions, un prêt garanti par l'Etat est envisageable. Aujourd'hui, on a eu des nouvelles directives, puisqu'on a énormément de mail tous les jours, concernant les exonérations des charges pour les entreprises de moins de 10 salariés, donc ça va être débattu prochainement mais, pour l'instant, ce n'est encore pas acté. Il y a beaucoup de choses mises en place pour accompagner les entreprises. Alors nous, à notre niveau, qu'est-ce qu'on peut faire ? J'en ai débattu et je vous le dis, très clairement et très sincèrement, j'en ai débattu avec Didier CADRO, le futur Maire, sur ce projet de tarifs municipaux et on s'est mis d'accord sur la proposition que je vous fais aujourd'hui. Donc, ça a été fait d'un commun accord avec la future équipe municipale, c'est important de le dire aussi.

Alors, on va commencer par le petit train. Les tarifs que nous avons voté au 17 décembre 2019 étaient de 550 € par petit train. Aujourd'hui, je suis incapable de vous donner une date à laquelle, entre autres, le petit train et tout le reste va démarrer. Est-ce que c'est le 1^{er} juin, est-ce que c'est le 1^{er} juillet, est-ce que c'est le 1^{er} août, est-ce que ça ne sera jamais ? Je n'en sais rien du tout et personne n'est capable de me donner des réponses. Ce qu'on vous propose c'est, tout simplement, de faire un tarif de 40 € par mois d'activité, c'est-à-dire que si c'est au 1^{er} juillet, ça sera juillet-août-septembre-octobre, si c'est à partir du mois d'août, ça sera que le mois d'août, etc. Voilà ce qu'on vous propose. Je vais vous proposer et après on va en débattre si vous en êtes d'accord.

En ce qui concerne le manège, on avait voté un tarif au mois de décembre 2019 qui était un tarif annuel de 4 500 €. Aujourd'hui, le manège a été racheté au 1^{er} avril, il y a un nouveau propriétaire donc il y a une nouvelle convention qui est répartie pour 10 ans mais vous avez bien vu que le manège ne fonctionne pas donc, ce qu'on vous propose, également, c'est un nouveau tarif de 100 € par mois d'ouverture. Alors pareil, je ne sais pas quand est-ce qu'il va ouvrir et puis, après, jusqu'à quand, je n'en sais rien. Est-ce qu'il y aura une deuxième vague de confinement ? Je n'en sais rien, donc voilà ce qu'on vous propose, c'est 100 € par mois d'ouverture.

En ce qui concerne le marché artisanal, alors c'est la même chose, on avait voté des tarifs, un marché par semaine, l'abonnement du 8 juillet au 26 août, du 8 juillet au 29 juillet, du 5 août au 26 août, on était à 1 €, 1,50 €. Ce qu'on vous propose, c'est de diviser tout simplement par deux le tarif qu'on avait voté. En ce qui concerne les bars et les terrasses fermées, aujourd'hui, il y a un tarif qu'on a voté, c'était 52 € le m² pour les terrasses fermées. On va prendre le quai Saint-Pierre, ça va du CAP 270 au Rouge Horizon, toutes les terrasses, toutes les vérandas, c'est ce qu'on appelle les terrasses fermées, donc c'était 52 € par m² à l'année. Pour les terrasses ouvertes, c'était 26 €, les terrasses semi-ouvertes 38,50 €, etc. Ce qu'on vous propose, c'est d'appliquer ce tarif jusqu'au 14 mars 2020, puisqu'ils ont exploité jusqu'au 14 mars 2020 et, à partir du 15 mars 2020 jusqu'au 31 décembre, c'est un tarif unique, quel que soit la surface, de 1 €. C'est vraiment l'euro symbolique mais nous ne pouvons pas faire de gratuité puisque nous sommes sur le domaine public, donc nous sommes obligés d'appliquer un tarif. Donc, ce qu'on vous propose, pour tout ce qui est terrasse à l'année et terrasse saisonnière, c'est un tarif unique de 1 €. C'est vraiment symbolique mais j'espère qu'on va aider, quand même, tous ces restaurants, ces cafetiers à s'en sortir. Déjà pour ça, est-ce que vous avez déjà des réflexions ou pas concernant ce tarif que l'on vous propose pour le petit train, le manège et les terrasses fermées et saisonnières ?

Jean-Yves AIGNEL : juste une question. La proportion ne me paraît pas très maintenue entre le petit train et le manège parce que 40 € par mois d'activité pour le petit train, c'est à peu près le 10^e de ce qu'ils payaient avant, alors que pour le manège c'est beaucoup moins. Est-ce que le fait que ce soit des mois d'activité ou des mois d'ouverture est différent ? C'est-à-dire que le manège paye pour toute l'année ou c'est simplement lorsqu'il ouvre ?

Monsieur le Maire : le manège, c'est pour toute l'année, les 4 500 € du 1^{er} janvier au 31 décembre, qu'il ouvre ou pas. C'est un tarif à l'année. Du coup, on a essayé de faire un calcul, c'est vrai que notre calcul se discute mais on essaie de faire au mieux pour aider les nouveaux. Pourquoi on fait ce tarif-là ? Parce qu'il y a beaucoup de nouveaux commerçants qui viennent d'arriver. Le manège c'est un nouveau, le Tourlandroux c'est un nouveau, la Taverne des Pêcheurs à côté de la Cotriade ce sont des nouveaux, ils sont arrivés l'été dernier, du coup ce sont des gens qu'il faut absolument qu'on aide. Voilà un peu l'idée.

Emmanuel ROY : dans la motivation, ce n'est pas très bien expliqué. Je reprends également l'exemple du manège, l'exploitant du manège paye normalement du 1^{er} janvier au 15 mars et, ensuite, à partir du 15 mars et par mois d'activité, il payera 100 € ?

Monsieur le Maire : exactement, c'est ça, tout à fait. Jusqu'au 15 mars, on garde les tarifs qu'on a voté en décembre 2019 et, à partir du jour du confinement jusqu'à la fin de l'année, c'est ce que je vous

propose, jusqu'au 31 décembre 2020, on met en place le tarif que je vous propose. C'est clair ? C'est vrai que l'explication n'était pas peut-être pas forcément claire.

Sylvie COSTES : autant c'est clairement indiqué pour les terrasses, etc. mais pour ce qui est, effectivement, du petit train, etc. il n'est pas indiqué que, pour la période du 1^{er} janvier au 14 mars, c'est le prix habituel et qu'après ils sont fermés en fait.

Céline ROBERT : il n'y a pas besoin parce que le petit train ne commence pas son exploitation au 1^{er} janvier et, le manège, il y a eu un changement de propriétaire qui s'est fait au moment du confinement donc, pour le coup, l'ancien propriétaire a été facturé de ce qu'il devait payer et là, effectivement, il n'y avait pas nécessité de rentrer dans ce détail-là vu les circonstances. La non-précision est liée aux circonstances en fait.

Sylvie COSTES : d'accord.

Jean-Yves AIGNEL : la différence, effectivement, entre mois d'activité et mois d'ouverture fait qu'on a, à peu près, la même proportionnalité sur les tarifs. C'était notre interrogation.

Sylvie COSTES : je n'ai pas bien compris la différence entre mois d'activité et mois d'ouverture.

Jean-Yves AIGNEL : si j'ai bien compris, mois d'activité, si le petit train travaille 3 mois, il va payer pendant 3 mois, alors que le manège, lui, est ouvert toute l'année donc il paiera tous les mois jusqu'au 31 août.

Monsieur le Maire : c'est exactement ça.

Emmanuel ROY : petite précision concernant le marché artisanal, à priori, il est annulé tout le mois de juillet.

Monsieur le Maire : oui tout à fait, il est annulé tout le mois de juillet.

Emmanuel ROY : c'est un peu superfétatoire.

Céline ROBERT : la décision n'était pas prise quand on a fait la délibération.

Emmanuel ROY : d'accord.

Monsieur le Maire : je vais vous donner, après, toutes les manifestations qui sont malheureusement annulées au mois de juillet, ça fait partie de toutes les informations que je dois vous donner en fin de Conseil.

Jean-Yves AIGNEL : juste pour mesurer, à peu près, l'impact pour les commerces, qu'il faut aider bien sûr, et pour la commune, une grande terrasse ça représente 2 000 €, 2 500 € à peu près ?

Monsieur le Maire : alors, l'année dernière on a récupéré 33 000 € donc je n'ai pas fait le calcul mais vous voyez un peu. Donc, si tu fais 33 000 € divisé par 12 ça fait, à peu près, 2 500 € par mois. Les trois premiers mois, ça va faire 7 500 € à peu près, je vous le fais à la louche, et puis après c'est fini. Après, c'est 1 €, donc c'est symbolique, ça veut dire que le manque à gagner il est, grosso modo, de 27 000 € mais ce n'est pas un manque à gagner.

Jean-Yves AIGNEL : un impact budgétaire.

Monsieur le Maire : un impact budgétaire de - 27 000 €. Mais ça fait partie de ce qu'a dit Céline, tout à l'heure, on est en train d'essayer de compter.

Jean-Yves AIGNEL : il n'y a aucun débat sur l'aide aux commerçants et le problème d'ailleurs se pose pour les gens qui n'ont pas de terrasse. On pourra les aider ultérieurement.

Monsieur le Maire : on verra. Voilà donc, ça, c'est en ce qui concerne les premières modifications de tarifs et puis, également, en ce qui concerne les tarifs marché. Alors là, c'est pareil, jusqu'au 17 mars, avant le confinement, on respecte les tarifs qu'on a voté en décembre 2019 et, ce qu'on vous propose à compter du 17 mars, alors je parle du tarif du marché, ce que je vous propose c'est qu'à compter du 17 mars jusqu'à la fin de l'état d'urgence, puisque là, c'est différent pour le marché, je vous propose un prix au marché de 1 € toujours symbolique. Donc, je vais vous expliquer un petit peu, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de facturation pour l'ensemble des commerçants abonnés pour les deux marchés qui n'ont pu se tenir suite à la fermeture administrative du 27 et du 28 mars, d'accord ? Pas de facturation non plus des commerçants qui n'ont pas pu être présents pendant la durée de la crise sanitaire puisque, vous savez, qu'on était limité à 15 commerçants espacés de 8 mètres, etc. Pour tous ceux qui ont fait un tour au marché le samedi, ils ont vu comment ça se passait. Donc, pas de facturation. Voilà. Ce que je vous propose c'est, tout simplement, jusqu'à la fin de l'état d'urgence, on fait à 1 € le tarif. Tout simplement. Alors après, on verra puisque là, c'est une décision qu'on doit prendre sur la réouverture du marché à

partir du 11 mai donc je vous donnerai quelques informations tout à l'heure. C'est bon pour tout ça ? Avez-vous d'autres commentaires ?

Jean-Yves AIGNEL : je voulais faire juste un commentaire. Je pense qu'il va y avoir un certains nombres de possibilités offertes par le gouvernement, la région, d'aide aux différents commerces, je pense qu'il sera bon de faire le point en septembre, après la saison, si saison il y a, pour regarder un peu l'impact qu'il y a eu sur tout le monde et voir comment on peut les aider, même si ça ne pourra être des aides financières directes évidemment.

Monsieur le Maire : on est tout à fait d'accord puisque, comme je disais tout à l'heure, il y a également, à priori, l'exonération des charges qui est en pourparlers pour toutes les entreprises de moins de 10 salariés donc voilà. Disons qu'il y a un certain nombre d'aides qui sont mises en place pour tout le monde après, effectivement, certains verront au mois de septembre ou octobre en fonction de la saison comment ça s'est passé.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la crise sanitaire et économique que traverse la France liée à l'épidémie de coronavirus ;

CONSIDERANT l'impact désastreux sur la santé publique de cette crise mais également sur les activités économiques, notamment pour les petits commerçants, restaurants, bars et entrepreneurs en lien avec le secteur touristique ;

CONSIDERANT l'importance pour la commune de pouvoir accompagner contribuer au maintien de l'activité économique sur son territoire,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : modifie certains tarifs municipaux 2020 tels que présentés ci-dessus.

Article 2 : dit que les autres tarifs 2020 tels que votés lors du conseil municipal du 17 décembre 2019 restent inchangés.

GESTION CRISE SANITAIRE COVID-19 - ANNULATION LOYERS 021 / REPORT LOYER L'ETRAVE

Monsieur le Maire : alors c'est toujours dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, nous sommes propriétaires du bar/restaurant le O21 et, tout simplement, il a fermé et, en tant que propriétaire, on perçoit un loyer qui est de 1 087 €. Donc, ce que je vous propose et on peut en discuter, c'est tout simplement, pendant la crise, de ne pas encaisser le loyer mais uniquement pendant la crise. C'est-à-dire que dès qu'il réouvre et bien il paye le loyer. L'incidence sera peut-être de 2 ou 3 mois, je n'en sais rien donc elle est de 2 000 ou 3 000 €. D'accord ? Alors, avant de vous donner la parole, nous sommes également propriétaires d'un local qui est tenu par Hugues HERVY. Et donc, Hugues nous paye un loyer de 239 € par mois. Aujourd'hui, il paye au trimestre et ce qu'il demande, lui, c'est un report. Il continue de travailler mais il ne peut pas vendre puisqu'il vend beaucoup par l'intermédiaire, notamment, des Offices de Tourisme et, aujourd'hui, les Offices de Tourisme sont fermés donc, là, on peut en discuter, on peut en débattre parce qu'il souhaite un report de son loyer. Est-ce qu'on ne peut pas non plus faire un effort concernant Hugues HERVY ? Là, c'est 900 € pour 3 mois donc ce n'est pas non plus énorme. Est-ce qu'on ne peut pas l'aider non plus sur ce montant de loyer ?

Sylvie COSTES : j'avais envoyé un mail, alors je ne sais pas si tout le monde l'a eu, normalement oui puisque c'était les 27 qui étaient dans le mail qui ont dû recevoir, par contre vous n'avez peut-être pas reçu parce que je n'arrivais pas à envoyer, je ne sais pas pourquoi, il y a peut-être que Céline qui a eu le dernier mail parce que je faisais, en fait, une proposition parce que, là, on voit bien et vous venez encore plus d'appuyer la chose par l'exemple d'Hugues HERVY, qui est qu'on est propriétaire de deux locaux, celui pour lequel il y a la délibération d'annulation des loyers et puis celui qui demande un report et, c'est vrai que, même si bien évidemment l'idée n'est pas de ne pas vouloir aider les commerces au contraire, la question se pose de pouvoir être équitable vis-à-vis de tous nos commerçants qui sont en difficulté et, évidemment, nous ne sommes pas propriétaires de tous les commerces et on peut imaginer que les autres commerçants puissent avoir plus de difficultés à se faire annuler leurs loyers par les propriétaires privés pour des tas de raisons et, par contre, n'avoir qu'un report comme ce qui a été demandé par Hugues HERVY. Donc, ma proposition, c'était que cette annulation ne soit peut-être pas forcément une annulation mais un report pour que ce soit plus équitable pour tout le monde et que, par contre, l'ensemble des commerçants qui auraient subis des difficultés financières ou qui n'auraient pas été déjà aidés puisque, comme le disait Jean-Yves, il y en a qui auront déjà eu cette aide par le fait

d'avoir moins de coût de terrasse etc., puissent également en profiter, enfin quand je dis en profiter c'est avoir une aide également de la part des communes.

Céline ROBERT : alors, ce que vous m'avez envoyé Madame COSTES, c'est en fait un dispositif qui est, à priori, mis en place sur une autre commune et qui est une aide à l'installation avec une prise en charge des loyers. En fait, c'est une subvention, c'est un dispositif qui est mis en place, je pense, à l'issue d'une étude en accompagnement avec la CCI. Après, c'est une décision d'élus, mais là, on est plus sur une subvention mise en place, enfin aide à l'installation avec une prise en charge partielle des loyers pendant un an pour ces commerçants-là, on n'est pas sur une aide directe effectivement qui est donnée aux commerces.

Sylvie COSTES : oui, effectivement, ce sont les documents que je vous ai envoyé parce que c'était un exemple puisque vous me disiez que vous n'étiez pas sûre que la commune puisse être une collectivité qui ait ces compétences en aide directe et donc là c'est pour ça que je vous ai envoyé ces documents que j'ai eu par le biais d'une autre collectivité. Donc, effectivement, là on est sur la demande de subvention et dans le cadre de l'aide à l'installation mais qui peut aussi se retrouver dans l'aide au maintien donc on peut considérer que c'est un maintien, enfin ça serait une aide au maintien par rapport aux difficultés financières liées à cette crise et donc, par rapport au questionnement qu'il y avait, de savoir si c'était une compétence de la commune, et bien il me semble qu'au niveau de CAP Atlantique les communes ont gardé la compétence des commerces de proximité donc là, on parle bien de commerces de proximité. Voilà, c'est pour ça que je faisais cette proposition et qu'il me semble que si ça doit passer par une demande de subvention ou éventuellement une convention comme c'était mis en place dans cette commune, dans un autre contexte, on est bien d'accord, là, on est dans un contexte bien particulier, mais j'ai cru comprendre qu'il y avait d'autres communes en France qui là dans le contexte de la crise sanitaire se proposaient de faire une aide de ce type-là. Voilà, c'est tout ce que j'avais à présenter.

Monsieur le Maire : alors, effectivement, comme vous l'avez dit Madame COSTES à juste titre, à grande difficulté, c'est que nous ne sommes pas propriétaires. Alors après, tout est possible, il faut tout étudier. Aujourd'hui, il y a beaucoup d'aides comme je le disais tout à l'heure, par la Région, le Département, l'Etat, alors je ne veux pas me défausser mais il faut peut-être attendre de savoir comment ça va redémarrer et après, il faudra peut-être voir au cas par cas parce qu'il y en a qui vont être en grande difficulté, ça on le sait, il y a des gens qui vont être en grande difficulté donc, du coup, après, comment faire ? Je n'en sais rien. Comment répartir ? D'abord c'est un coût pour la collectivité et puis, comment répartir telle somme à tel commerçant et telle somme à tel artisan ? C'est un peu compliqué. Je serais tenté de dire oui, mais comment ? Je n'en sais rien, je ne sais pas.

Sylvie COSTES : effectivement, la difficulté quand on parle d'équité c'est de voir comment répartir puisqu'après il peut y avoir l'égalité mais l'égalité ce n'est pas forcément toujours juste non plus puisque tout le monde n'a pas les mêmes difficultés en fonction de s'il est ou pas propriétaire et puis s'il est installé depuis plus longtemps, etc. Donc, on est bien d'accord que c'est plus difficile d'être dans une équité que dans une égalité mais voilà, je pense que c'est intéressant, quand même, de pouvoir se positionner là-dessus en se disant que, là, si on prend l'exemple de ce commerce qui est locataire de la ville et qui a accès à un loyer pour son commerce et pour son logement d'ailleurs puisque si mes souvenirs sont bons, c'est un loyer qui correspond au deux, c'est une aide qui est très intéressante pour lui mais c'est un petit peu quand même dommageable que ceux au moins qui sont dans les mêmes cas de figures que lui ne puisse pas avoir une aide qui soit à peu près équivalente, on va dire, quand ils sont dans le même contexte.

Monsieur le Maire : justement, si on lance un message fort, nous commune, en disant voilà, pour ce commerçant, enfin pour les deux peut-être, et bien, nous, on annule le loyer. Est-ce que ce n'est pas un message fort qu'on lance justement à tous ces propriétaires qui pourraient peut-être faire un effort pour leurs commerçants ? Comment on peut faire aujourd'hui ? Il y a deux solutions, soit on reporte le loyer, on peut reporter le loyer puisqu'effectivement, pour ce restaurateur, il habite au-dessus donc c'est un beau cadeau qu'on lui fait mais est-ce que, justement, ce n'est pas montrer un message fort en disant nous, commune, collectivité, voilà ce qu'on est capable de faire. Maintenant, forcément les propriétaires ne peuvent peut-être pas annuler les loyers mais ils pourraient au moins faire des efforts et je sais, qu'aujourd'hui, il y en a qui ne font pas beaucoup d'effort.

Michel THYBOYEAU : lorsqu'il y a une crise exceptionnelle, il me semblerait normal de créer une cellule de crise exceptionnelle. Autrement dit, ce n'est pas lors d'un Conseil Municipal que l'on va débattre de ce que l'on pourrait faire ou pas bien faire pour les commerçants. Ils ont besoin d'être aidés, vous le rappelez dans le texte en disant qu'il y a des effets désastreux et qu'il y a un impact direct sur le secteur économique. Alors, est-ce qu'ils sont tous au courant des mesures que l'Etat propose ? Je n'en sais rien mais on a peut-être, nous municipalité, là, un rôle à jouer d'information, d'aide, pas forcément

financière et, moi, je pense que, nous, on joue le jeu en disant le gouvernement propose qu'il y ait les loyers reportés donc nous on joue ce jeu-là, voir même à en faire cadeau, mais on ne sait pas ce qu'il se passe pour les autres commerçants ou artisans ou professions libérales parce qu'il n'y a pas que les commerçants. Donc, je pense que ce serait bien de créer une cellule de crise pour qu'on puisse, à 4 ou 5 ou plus, débattre et voir ce que l'on pourrait faire comme aide mais déjà pour les guider, les orienter. Il y a un article de presse qui est paru et qui, justement, nous reproche de ne pas trop les aider. Effectivement, je pense que l'occasion nous est donnée, là, de faire un pas vers tous ceux qui sont dans la difficulté.

Monsieur le Maire : je trouve que c'est une très bonne idée. Donc, ce qu'on peut faire, on peut mettre en place une cellule de crise avec deux ou trois élus actuels, deux ou trois futurs élus, la présidente de l'ACAT et même un ou deux commerçants, ça peut être un premier pas.

Jean-Yves AIGNEL : j'allais faire la même proposition. J'ai parlé, tout à l'heure, de se revoir en septembre pour faire un point avec tout le monde, avec les aides qu'ils ont eu ou pas et il serait bon de faire assez rapidement un état des lieux parce qu'effectivement il y a pleins d'autres petits commerces qui ne sont pas directement sur le front de mer et qui vont aussi être très impactés. Donc, il faut que les gens sachent quelles sont les possibilités d'aide et qu'on les aide et que nous aussi sachions si ces gens-là ont eu des aides, ont fait des démarches ou pas. Et, j'avais cité, tout à l'heure, la date de septembre pour faire un point, pour avoir un résultat je dirais financier mais, au préalable, il faudrait, effectivement, avoir une visibilité de chacun. Donc, on va les chercher ou on leur dit de venir mais il faudra, à un moment ou un autre, aller vers eux de toute façon en leur demandant où ils en sont, quels besoins ils pourraient avoir en sachant que ce ne sont pas forcément que des besoins financiers, ça peut être des besoins d'aide logistique, ça peut être des besoins d'aide d'animation, ça peut être des besoins en tout genre, ça peut être aussi un besoin de dynamiser la rue principale, par exemple, en faisant des commandes groupées ou des choses de ce genre. Il peut y avoir des tas et des tas de possibilités, de mise en œuvre de concept un peu nouveau puisque maintenant, on s'aperçoit que les commerçants qui ont vendu via Internet, via des schémas groupés, ont de très bon résultats. Il suffit d'aller se renseigner auprès de quelques commerçants que j'ai vus. Les gens sont très satisfaits des restaurants d'avoir rouvert, ils ont dépassé, pour certain, les prévisions qu'ils avaient faites, certains ont doublé, ils ne leur restaient pas suffisamment parce qu'ils ont été surpris par ce schéma de demande donc je pense, qu'effectivement, il y a tout un processus à regarder avec eux et à mettre en œuvre. Et, l'interlocuteur, l'ACAT, me paraît être le bon interlocuteur. Ça permettrait aussi d'ailleurs, sans doute, à l'ACAT, de se repositionner comme un interlocuteur important et majeur dans les relations avec la municipalité. Pour Monsieur HERVY, je pense qu'il faut respecter sa demande. Il veut décaler, on le laisse décaler. Lorsqu'on fera le point avec lui en septembre, est-ce qu'il a eu ou pas eu les aides ? S'il a les aides et qu'il n'en a pas besoin parce qu'il continue à fabriquer, Monsieur HERVY, après c'est une vente, j'espère pour lui que c'est une vente décalée, si ce n'est pas une vente décalée, à ce moment-là, il y aura une position qui pourra être prise de dire, effectivement, on fait une croix dessus ou ne fait pas une croix dessus. Et, quant au restaurant, le schéma est différent parce que Monsieur HERVY a travaillé donc il a le droit aux aides, le commerçant, lui, il démarre il n'a pas le droit aux aides.

Sylvie COSTES : je ne suis pas d'accord. Celui qui a travaillé peut avoir beaucoup moins le droit aux aides. Alors là, ce n'est pas le cas parce que HERVY n'a pas vendu donc il n'a pas eu de chiffre d'affaires. Mais, la grosse problématique, justement pour ceux qui ont un chiffre d'affaires, c'est qu'ils peuvent ne pas avoir le droit aux aides s'ils sont à un centime d'euros près au-dessus alors que celui qui a été fermé administrativement parlant n'est pas lié au 50 %, évidemment puisqu'il n'a pas travaillé. Donc, là-dessus, c'est plutôt l'inverse qui se produit. Il n'aura pas forcément le droit aux aides s'il a travaillé même si on peut penser qu'effectivement n'ayant pas eu de chiffre d'affaires puisqu'il n'a pas vendu, il y aura le droit mais il y a d'autres commerces, et tu parlais de l'ACAT, tout à l'heure, qui est bien représentatif, effectivement, Michel THYBOYEAU disait qu'il n'y avait pas que des commerçants, des artisans, qu'il y avait des professions libérales aussi, or les professions libérales ne sont pas forcément représentées dans l'ACAT.

Emmanuel ROY : deux observations. La première, c'est de dire que lorsque l'on fait une proposition de la nature de celle qui a été avancée par Madame COSTES, si on veut avoir quelques chances qu'elle puisse utilement prospérer, il faut le chiffrer car je crois que nous sommes comptables des deniers de la commune et on ne peut pas faire n'importe quoi, c'est-à-dire, sous prétexte de très bonnes pensées et de gestes de générosités qui sont louables, pour autant impacter le budget de la commune. Donc, autant avec les deux commerces qui ont été cités pour lesquels la commune fait une offre surement intéressante pour eux, on peut le chiffrer parce qu'on sait à quoi correspondent les loyers par contre lancer, urbi et orbi, l'idée qu'on va venir en aide de manière pas forcément financière, mais alors on ne sait pas trop comment par ailleurs, à l'ensemble des commerçants qui s'avèrent en difficultés ça me paraît un peu une pétition de principe qui n'aboutira à rien dans la mesure où de un, le budget n'est pas

établit et de deux, les critères d'attribution ne le sont pas plus. L'idée de recourir à une cellule de crise, elle peut avoir effectivement cet objet-là. Le souci que j'ai, je ne le cache pas, parce que le fait de vouloir venir en aide à ceux qui sont principalement impactés par la crise, je crois que tout le monde ressent ce besoin. Ce qui me fait peur, ce sont les commerces qui ne sont pas capables, aujourd'hui même, de faire face à un certain nombre de charges qui continuent à courir et qui ne sont pas forcément des charges, ni de loyers, ni de salaires parce qu'il y a du chômage partiel, il y a d'autres systèmes qui peuvent être mis en place et ils ne peuvent pas le faire. Et, ces personnes-là ou ces commerces-là ou ces gens-là, ces professions libérales, ces commerçants, pourront-ils attendre le mois de septembre ou le mois d'octobre pour faire face et surmonter la crise ? Mon idée, que je vous soumets parce que c'est en écoutant que j'apprends et que je réfléchis en même temps, c'est de dire, est-ce qu'on est capable aujourd'hui, éventuellement, de dire que la commune est en mesure de dégager un viatique de tant ?

Sylvie COSTES : c'était ma proposition.

Emmanuel ROY : on finit par se rejoindre, c'est très bien. Ensuite, la cellule de crise aura notamment pour tâche de déterminer ces fameux critères d'attribution et répartition de cette enveloppe. Nous pouvons le faire dès aujourd'hui. Je pense qu'il aurait été bien de le faire dès aujourd'hui parce qu'il y a un conseil municipal, comme ça c'est systématisé et puis pour le reste, ça dépendra de l'issue de l'étude qui sera faite sur, déjà, l'insuffisance de recettes et des charges supplémentaires que l'on devra supporter dans le cadre de la crise, puis après, on fera avec ce qui sera disponible mais au moins voir s'il n'est pas possible de dégager cette enveloppe, j'allais dire, d'effet quasi immédiat selon les critères qui seront retenus par la commission spéciale.

Sylvie COSTES : je reprends juste la parole justement pour vous dire que je suis bien d'accord avec vous, on ne peut pas partir sur rien du tout et c'était ma proposition qui était de pouvoir, éventuellement, identifier un budget qui serait alloué à cette aide parce qu'on ne peut pas dire qu'on va aider sans avoir budgétisé la chose. Donc, on est bien d'accord que ce n'est pas en partant la fleur au fusil comme ça, sans savoir où on va. En fait l'idée que j'avais, c'est qu'on pourrait, éventuellement, identifier un budget plus important mais à minima, ça aurait pu être, je sais bien que malheureusement ça ne serait sans doute pas suffisant vu le nombre de commerces qui seraient impactés mais c'était au moins de se dire, voilà l'annulation de loyer ça nous coûte tant, ce tant on peut considérer que c'est déjà un budget de base puisque c'est un report donc on aura, au moins, ce montant-là de disponible. C'était ça ma proposition. Evidemment, l'idéal est d'avoir plus à pouvoir mettre sur la table que ce montant de loyer multiplié par le nombre de mois de fermeture.

Monsieur le Maire : sauf qu'aujourd'hui, je suis incapable de dégager un budget.

Christian ROBIN : je voulais dire quelque chose. Pour moi, les mesures que tu proposes Jean-Pierre, c'est du manque à gagner donc ce ne sont pas des dépenses qu'on a à faire en plus, ce sont des rentrées d'argent en moins et c'est bien différent de dégager un budget pour les subventions. Effectivement, comme tu l'as dit, on ne peut intervenir que sur ce dont nous sommes propriétaires. Si nous nous engageons à intervenir sur le privé, par exemple des commerçants qui payent un loyer à des propriétaires comme tu l'as dit, une subvention pour le règlement du loyer est, en fait, une subvention au propriétaire, ni plus ni moins. Donc, est-ce que c'est à l'argent public, à l'argent des impôts de subventionner des propriétaires de magasins ou de subventionner du privé ? Voilà ce que j'ai à dire pour cette première partie. La deuxième partie c'est que Madame LE FLEM met en évidence que la Mairie n'a pas rempli son rôle, en ne répercutant pas sur son site un certain nombre d'informations. Ma première question serait, si Madame LE FLEM était là, est-ce que les commerçants ont fait cette demande auprès des services, premièrement, et deuxièmement, est-ce que cette demande leur a été refusée ? Est-ce qu'on a refusé à tel ou tel commerce qui propose la vente en ligne ou les restaurateurs qui proposent des paniers ? Est-ce qu'on a refusé de mettre ça sur le site, au-delà même de savoir si c'est notre rôle que le site fasse une telle proposition mais dans ce cas de crise on pourrait le concevoir ? Par ailleurs, il n'y a pas que les commerçants parce qu'on pourrait dire qu'il y a aussi le tourisme, il y a les gens qui font des chambres d'hôtes, il y a les hôtels, enfin tout ce qui concerne le tourisme, tous les secteurs sont impactés, donc si on veut aider tous les secteurs avec de l'argent public, que peut-on faire ? Annuler les taxes ? Voilà, donc je pense que, comme l'a dit Emmanuel mais il l'a dit mieux que moi, effectivement c'est une mesure qui ne prospérera pas, qui ne peut pas prospérer. Je pense que même politiquement, bon c'est autre chose.

Monsieur le Maire : j'écoute tout ce que vous venez de dire, alors dégager une somme ça me paraît délicat parce qu'aujourd'hui j'en suis incapable, je n'ai pas les demandes des uns et des autres. Effectivement, on n'a pas eu de demande de la part des commerçants, donc on ne peut pas refuser puisqu'on n'a pas eu de demande, c'est la première des choses. Dégager une somme, ça me paraît très délicat puisque combien ? 5 000 € ? 500 000 € ? J'en suis incapable donc, ce que je vous propose, c'est plutôt comme on l'a dit tout à l'heure, de faire une réunion de crise très rapidement mais quand je

dis très rapidement, c'est la semaine prochaine. Donc, on va vous envoyer, peut-être, un petit questionnaire, je ne sais pas, on va voir comment on va s'organiser pour savoir qui va être présent. Forcément, je demanderais à Didier CADRO d'être présent ou un représentant de la future nouvelle municipalité et puis la présidente ou un ou deux représentants de l'ACAT. On verra bien, on va les écouter et, en fonction de leur demande, s'il faut dégager une somme, on la dégagera à ce moment-là mais aujourd'hui je suis incapable de dégager une somme. Ils ont peut-être d'autres demandes. Voilà ce que je vous propose aujourd'hui. Je pense que c'est plus raisonnable, plus sage de procéder comme ça plutôt que de dégager une somme qui sera peut-être suffisante, nettement insuffisante, voilà. On est d'accord sur ça ? Oui. Ce que je vous propose c'est qu'on va revenir à notre délibération. Donc, si j'ai bien compris, vous allez me dire si on est d'accord, en ce qui concerne Hugues HERVY, c'est bien de décaler son loyer puisqu'effectivement il continue de travailler, et comme vous l'avez dit, on comptera après ce qu'il reste, c'est-à-dire en septembre. Et puis en ce qui concerne le O'21, je vous propose d'envoyer un message fort justement alors c'est 1 000 € par mois, si c'est 2 mois ou 3 mois, ce sera un manque à gagner, effectivement, comme l'a dit Christian de 3 000 €. Voilà une proposition que je vous fais, c'est purement et simplement pour le O'21 d'annuler le loyer pendant la période de fermeture puisqu'on va être, normalement, déconfiné le 11 mai mais ce n'est pas pour ça que les bars et restaurants vont rouvrir, faire un report pour Hugues HERVY et on verra en septembre en fonction des ventes et de son chiffre d'affaires pour savoir comment on procède et puis le troisième point c'est de faire une cellule de crise très rapidement, dès la semaine prochaine avec des représentants de la municipalité actuelle, de la future municipalité et du représentant de l'ACAT. Est-ce que ça vous va ? Donc, on part là-dessus.

Jean-Yves AIGNEL : le VVF avait demandé un report des charges de loyer.

Monsieur le Maire : je vais en parler après.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

CONSIDERANT la crise sanitaire et économique que traverse la France liée à l'épidémie de coronavirus ;

CONSIDERANT l'impact désastreux sur la santé publique de cette crise mais également sur les activités économiques, notamment pour les petits commerçants, restaurants, bars et entrepreneurs en lien avec le secteur touristique ;

CONSIDERANT l'importance pour la commune de pouvoir accompagner et contribuer au maintien de l'activité économique sur son territoire,

CONSIDERANT que la commune est propriétaire du local commercial occupé par le bar restaurant le O21, sis 21 place du marché à La Turballe et d'un local loué par l'ébénisterie l'Etrave,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : renonce à la perception des loyers du bar restaurant le O21, pendant la période de fermeture de l'établissement imposée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Article 2 : autorise le report de la perception des loyers de l'ébénisterie l'Etrave, locataire de la commune pendant la période de fermeture administrative liée à l'état d'urgence.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2019 POUR L'OPERATION DE REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE DU CLOS DES SIMONS

Monsieur le Maire : vous savez que pour le Clos des Simons, il y a un aménagement qui est prévu et donc, il y a ce qu'on appelle un PUP, un Projet Urbain Partenarial, qui est mis en place et le coût des travaux, la requalification du chemin, la voirie, liaison mode doux, réseaux divers, éclairage public, espaces verts, etc., est de 313 437,42 € HT dont 64 931,23 € restera à la charge de la commune. Alors, pourquoi on la passe aujourd'hui ? Parce qu'on a eu la demande du Département et on doit répondre avant la fin du mois, avant le 15 mai. On doit faire la demande tout de suite, du coup, comme on a un conseil municipal autant en profiter. Et donc, ce que je vous propose, c'est de faire une demande de subvention, que vous m'autorisiez à demander une demande de subvention dans le cadre des amendes de police auprès du Conseil Général et ce montant serait aux environs de 12 000 €, ça veut dire que le financement de la commune sur les 313 437,42 € ne serait plus que de 52 000 €. D'accord ?

Emmanuel ROY : on est complètement d'accord mais je m'interroge sur le montant escompté raisonnablement de ces amendes de police à une époque où la circulation a considérablement diminué, je suppose que les gens commettent moins d'infractions donc payent moins d'amendes, à moins d'y incorporer celle du non-respect du confinement, je ne sais pas si elles sont incluses dans cette sphère de réattribution à la commune des amendes de police, c'est un peu un plan sur la comète, là, quant au montant.

Monsieur le Maire : c'est sur le montant de l'année dernière, c'est toujours à N-1. Effectivement, l'année prochaine, il y aura forcément un peu moins d'amendes de police, enfin quoique je n'en sais rien s'il y aura un peu moins d'amendes de police, on n'en sait rien puisqu'à priori il y a des contrôles et puis les gens qui sont taxés, on va dire ça comme ça.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de réhabiliter le chemin du clos des Simons, pour garantir la sécurité des usagers, permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et lui laisser un caractère naturel grâce au réaménagement suivant :

- création de chicanes ;
- réduction du gabarit de la voie ;
- chaussée en enrobés noir ;
- trottoirs en sablé jaune avec séparation par une noue plantée.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune, dans le cadre de sa politique de sécurisation et réhabilitation des voiries ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel (HT) ci-après :

Dépenses (en € HT)		Recettes	
Travaux :	313 437,42 €	Aménageur LotiOuest :	144 043,10 €
		Aménageur :	104 463,10 €
		Autofinancement :	64 931,23 €
Total :	313 437,42 €	Total :	313 437,42 €

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve le projet de réaménagement du chemin du clos des Simons,

Article 2 : approuve le plan de financement prévisionnel,

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2019,

Article 4 : autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AVIS SUR L'ASSOUPPLISSEMENT DE L'ARRETE RELATIF AU BRUIT POUR LA SAISON 2020

Monsieur le Maire : je ne vous rappelle pas ce que je vous ai dit tout à l'heure concernant le manque de travail des artisans puisque, forcément, ils ont été confinés comme tout le monde pendant un certain moment. Alors, on a eu un bureau communautaire, il y a déjà une quinzaine de jours, et on s'est mis à peu près tous d'accord sur le fait que cette année, exceptionnellement, il fallait qu'on puisse donner la possibilité aux entreprises de travailler cet été. C'est ça l'idée. Alors, j'en ai parlé également avec Didier CADRO, qui est tout à fait d'accord sur ce principe de faire travailler les entreprises juillet - août. Ce qu'on vous propose, c'est d'autoriser les travaux du 1^{er} juillet au 31 août mais avec des horaires. Donc, les horaires c'est 9h00-12h00 et 14h00-17h00 c'est-à-dire qu'il est absolument hors de question de démarrer le matin à 6h00 la bétonnière devant les gens qui viennent en vacances. On demandera à la Police Municipale, comme ils le font tous les ans, de veiller au grain et puis de mettre ça en application. Voilà un peu l'idée, c'est de permettre aux artisans qui ont certainement besoin de travailler puisqu'ils ont déjà été quasiment 3 mois sans travailler donc si on leur demande encore de ne pas travailler cet été, on va à la catastrophe pour ces gens-là.

Jean-Yves AIGNEL : l'autorisation d'utilisation du domaine public, c'est toujours maintenu ?

Monsieur le Maire : c'est-à-dire ?

Jean-Yves AIGNEL : lorsqu'il y a des travaux qui doivent se faire en empiétant sur une route, sur la rue par exemple, il y a toujours la demande d'autorisation ?

Monsieur le Maire : oui, il y a toujours la demande. C'est sur le domaine public donc on doit demander l'autorisation.

Emmanuel ROY : c'est une observation au passage, voilà encore une aide même indirecte procurée par la commune à l'égard d'un secteur de l'économie qui est en difficulté et qui pourra, peut-être, un peu se rattraper par ce biais-là.

Monsieur le Maire : merci de cette remarque Emmanuel.

Christian ROBIN : c'est peut-être une aide indirecte à des entreprises mais, généralement, les entreprises travaillent pour les particuliers, je pense notamment dans le bâtiment et donc, à priori, les particuliers bénéficient aussi du travail des entreprises donc ce n'est pas à sens unique.

Monsieur le Maire : ok. Ce que j'ai oublié de vous dire, mais vous l'avez vu dans la délibération, ce sont bien les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et forcément ce ne sont ni les samedis, ni les dimanches, ni les jours fériés, on est bien d'accord.

Stéphane CHABIN : juste une petite précision concernant l'arrêté relatif au bruit, il sera applicable aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers.

Monsieur le Maire : tout à fait.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n°2015/120 en date du 18 juin 2015

CONSIDERANT que dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de coronavirus, il convient de favoriser la relance de l'économie du territoire.

CONSIDERANT que l'assouplissement de l'arrêté municipal relatif au bruit pour les travaux pour la saison estivale 2020 est une mesure en faveur de cette relance économique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : émet un avis favorable sur le principe d'assouplir l'arrêté n°2015/120 réglementant le bruit sur la commune en autorisant les chantiers sur le domaine public et privé en juillet et août de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, hors jours fériés.

SUSPENSION DU CONTRÔLE DES RACCORDEMENTS À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USÉES

Monsieur le Maire : alors, c'est juste une information que je vous donne puisque, là, ça fait partie de la police du Maire. Donc, le Maire a pris la décision comme beaucoup de Maires de CAP Atlantique, c'est-à-dire de suspendre le contrôle des raccordements à l'assainissement collectif. Aujourd'hui, vous le savez, quand il y a la vente d'un bien, le contrôle d'assainissement doit être obligatoire. Hier, les délais étaient de 4 à 6 semaines pour pouvoir avoir un rendez-vous et venir se faire contrôler, les gars à CAP Atlantique qui font les contrôles ne travaillent plus, ils sont confinés comme tout le monde, donc ça veut dire que demain, quand on va reprendre à partir du 11 mai, il y aura entre 3 et 4 mois de délais, donc ça veut dire que les biens seront bloqués, ils ne pourront pas être vendus tant qu'on n'a pas ce certificat. Donc là, c'est pareil, c'est également pour l'économie des agences immobilières et pour les ventes, les gens qui veulent vendre ou ceux qui veulent acheter, et bien ça pose quand même quelques difficultés. Du coup, ce qu'il faut savoir quand même, c'est que 97 % des contrôles sont bons, donc ça veut dire qu'il y en a 3 % qui sont susceptibles d'être améliorés, qui ne sont pas forcément dans le rouge mais il y a quelques améliorations, bien souvent ce sont des bricoles. L'information que je vous donne mais on peut délibérer aussi également, si vous voulez, c'est de dire qu'on va suspendre ces contrôles d'assainissement mais je ne sais pas jusqu'à quand parce qu'aujourd'hui, il faut rattraper son retard. Donc, quand on va redémarrer, alors ça sera peut-être dans 2, 3 ou 4 mois mais c'est le Maire qui décide, c'est la police du Maire donc ça sera au Maire de décider quand est-ce qu'il veut reprendre ces contrôles d'assainissement. On voit ça avec CAP Atlantique pour que les 15 Maires, on ait une cohérence territoriale à ce niveau-là. Si vous voulez, comme je le disais, aujourd'hui les contrôles sont arrêtés, demain ils vont reprendre à partir du 11 mai mais il y a beaucoup de délais, du coup il y a 2 solutions, soit à CAP Atlantique on embauche du personnel pour rattraper le retard, soit on va étaler les contrôles dans le temps. Si on étale dans le temps, forcément, il faut qu'on revienne à un délai normal de 3 à 4 semaines, d'accord ? C'est pour ça que je ne peux pas vous donner de date de fin. Si on embauche du personnel demain à CAP Atlantique, on embauche x personnes pour rattraper le retard, et bien on remet ce contrôle d'assainissement en cours. Est-ce que je suis clair ?

Emmanuel ROY : j'émetts une objection. J'ai un peu de mal parce que nous sommes dans une station qui vient d'avoir un label et qui est exposée au niveau site. On nous a dit, pendant ces dernières années, qu'il fallait faire extrêmement attention, on exige beaucoup des plaisanciers, il faut faire la qualité

sanitaire de l'eau pour le traict du Croisic, etc. Même si le risque n'est que de 3 % ou 3,4 % des négociations, c'est 3,4 % de risque de pollution, je suis désolé de le dire quasi publiquement mais quand je vois le comportement de certaines personnes, j'émet des craintes. Je sais bien que ça concerne uniquement des ouvrages qui sont déjà raccordés au réseau collectif et il faut qu'on vienne vérifier donc ça ne touche pas les transactions concernant les gens qui ont des stations privées.

Monsieur le Maire : si.

Emmanuel ROY : non parce qu'elles ne sont pas raccordées au réseau collectif. Or, le risque est plutôt du côté des gens qui ne sont pas raccordés au réseau public et dont on ne connaît pas l'état des systèmes privatifs.

Christian ROBIN : oui mais dans ce cas-là, l'assainissement privé n'est pas impacté par le COVID, ni en plus, ni en moins. La situation restera toujours la même de toute manière. S'il n'y a pas de contrôle de CAP Atlantique sur les installations privées, qu'il y ait la mesure actuelle, cette suspension-là ne les impactent pas. Et puis d'autre part par contre, il y aurait quelque chose qui serait intéressant, c'est que dans le cas d'une mutation, d'une vente, d'ajouter un codicille à l'acte de vente en disant « le contrôle d'assainissement n'a pas été fait pour telle ou telle raison et auquel cas elle sera à faire dès que ».

Jean-Yves AIGNEL : c'était la remarque que je voulais faire aussi. Quel était le risque potentiel ensuite lié à la vente, ça impactait le vendeur, la commune, l'acheteur ? Comment ?

Monsieur le Maire : ça impacte surtout l'acheteur. Mais l'acheteur sera bien prévenu dans l'acte qu'il n'y a pas eu de contrôle d'assainissement. Ça sera bien précisé. Je vous rappelle, quand même, que le contrôle d'assainissement n'est pas une obligation en France. C'est simplement à CAP Atlantique, pour aller dans le sens de ce qu'a dit Emmanuel ROY, c'est tout simplement dans le sens où on a voulu justement préserver notre territoire. C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a un petit risque de 3,4 % sauf qu'aujourd'hui, on doit prendre ce risque là puisque les ventes sont bloquées. Aujourd'hui, les agences immobilières en règle générale, puisque beaucoup de biens passent par les agences immobilières, mais enfin les ventes en règle générale sont bloquées donc ça veut dire que demain les biens vendus, ne pourront pas être définitivement actés chez le notaire s'il n'y a pas ce contrôle. Donc, ça veut dire que ça va être compliqué parce que comme il y a un délai de 3 à 4 mois, pendant ce temps-là, est-ce qu'il n'y a pas des ventes qui risquent d'être perdues ? Est-ce que les gens vont être capables d'attendre ? Je pense qu'on doit prendre ce risque même s'il est minime, même s'il est important, les 3 % c'est uniquement sur la vente de biens, ça veut dire que quand il n'y a pas de biens vendus, s'ils polluent, ils continuent à polluer pour l'instant puisque les contrôles se font uniquement sur les biens qui sont en vente quels qu'ils soient, qu'ils soient en assainissement collectif ou non collectif, il faut le préciser.

Jean-Yves AIGNEL : je partage l'avis de Christian pour que soit rajoutée une mention sur le sujet.

Monsieur le Maire : ce sera marqué sur l'acte notarié.

Sylvie COSTES : j'intervenais juste par rapport au fait de suspendre l'obligation. Elle est suspendue pour permettre à l'acte notarié d'être signé en temps et en heure mais il y aura toujours de prévu de faire ces contrôles. C'est là que ça pose question. Pourquoi suspendre les contrôles ? Qu'il ne soit plus obligatoire de l'avoir pour pouvoir signer définitivement, ça on entend bien qu'effectivement c'est pour permettre de ne pas bloquer les ventes mais pourquoi suspendre les contrôles ? Parce que ça veut dire, à ce moment-là, que c'est ad vitam aeternam.

Christian ROBIN : suspendu ce n'est pas supprimer.

Monsieur le Maire : ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est qu'aujourd'hui, on a 4 à 6 semaines de délais, en temps normal, pour faire un contrôle d'assainissement. Aujourd'hui, il y a des biens qui se vendent très rapidement sauf que, tant qu'il n'y a pas le contrôle d'assainissement qui est un minimum de 4 à 6 semaines, la vente ne peut pas se faire. Aujourd'hui, les gars sont bloqués, ils sont confinés. Donc, demain, quand on va reprendre les contrôles d'assainissement, le délai qui était de 4 à 6 semaines passe à 3 voire 4 mois. Ça veut dire que les ventes sont bloquées et, ça, ce n'est pas possible pour les ventes de biens. Du coup, ça sera marqué sur l'acte notarié, je vous confirme que ça sera bien noté sur l'acte notarié et c'est au vendeur, après c'est une négociation entre l'acheteur et le vendeur, si l'acheteur dit qu'il rajoute s'il y a un défaut dans le contrôle d'assainissement et bien j'ai le droit de me retourner contre le vendeur, vous voyez ce que je veux dire ? Et ça sera bien noté sur l'acte notarié.

Sylvie COSTES : j'ai très bien compris, ma question n'est pas là. Effectivement, il faut permettre que les ventes se fassent et qu'elles ne soient pas bloquées, j'entends bien, je pose juste la question, là, si lundi le déconfinement est bien confirmé, les contrôles peuvent reprendre même si j'entends bien, ils ne doivent pas être considérés comme étant obligatoires pour permettre de signer puisque, comme vous venez de le dire, il y a 3 à 4 mois de délais du fait de la prise de retard pendant la crise. Mais, si

on dit qu'on suspend et qu'on ne reprend pas là, dès le 11 mai, à ce moment-là, c'est le chat qui se mord la queue, on n'arrivera jamais à rattraper ce retard.

Monsieur le Maire : on est d'accord, les contrôles vont reprendre mais ce qui n'empêche que, pour l'instant, on autorise les ventes sans les contrôles jusqu'à une date que je ne peux pas vous donner. Le temps qu'on rattrape le retard, c'est ce que je vous ai dit.

Catherine PITHOIS : donc, il y a plusieurs cas de figure. Soit il y a suppression pour les gens qui achètent actuellement, à ce moment-là le risque de pollution est pris par la collectivité. Soit il y a suspension, à ce moment-là est-ce qu'il y aura obligation après d'effectuer cette vérification ? Je n'en sais rien mais, dans ce cas-là, le risque sera pris par l'acheteur, un risque financier pour l'acheteur. Soit il n'y a rien de marqué et donc c'est une suspension-suppression. Il faudrait pouvoir quand même inciter au minimum les gens à faire cette vérification à postériori.

Christian ROBIN : ce sera marqué dans l'acte que le vendeur ne peut vendre qu'un bien conforme comme une voiture sinon il y a un vice caché donc, à partir du moment où s'est marqué sur l'acte de vente, le contrôle obligatoire sera effectué ultérieurement à date fixée par CAP Atlantique, ça me semble simple.

Monsieur le Maire : c'est aussi simple que ça.

Emmanuel ROY : je vous le dis, on va devant un imbroglio juridique épouvantable parce que l'obligation, c'est un arrêté municipal qui oblige la vérification sauf que c'est repris dans les compromis de vente alors on parle d'acte de vente, on parle d'acte d'ailleurs dématérialisé désormais, les notaires veulent rattraper le retard, je veux bien le comprendre, pour autant, pour moi, ce n'est pas une raison de suspendre les mesures qui sont destinées à veiller à ce qu'on ait un assainissement parfait et en plus de ça, je vous dis, une obligation qui figure déjà dans l'acte initial de vente qu'on appelle le compromis de vente. Si vous le suspendez maintenant, je ne sais pas où on va. Ça me paraît extrêmement dangereux.

Christian ROBIN : ce n'est pas suspendu, c'est reporté, il y a une différence entre suspendre, c'est-à-dire c'est fini, et reporté. D'autre part, si jamais il y a un risque de pollution comme on dit, si la personne n'avait pas vendu son bien et que l'installation était en défaut et bien s'il n'avait pas vendu son bien, cette pollution elle courrait du fait de ce propriétaire actuel. Donc, ça ne change pas grand-chose en réalité.

Monsieur le Maire : bon, de toute façon c'était une information que je vous donnais et ce sera noté sur les actes notariés.

DELIBERATION

VU les pouvoirs de police du Maire au titre de la salubrité et de l'hygiène publique,

VU les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la santé publique,

VU le Code civil,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques dans sa dernière version consolidée,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période,

VU la délibération du Conseil communautaire – Cap Atlantique en date du 05 mai 2011 décidant d'instaurer une vérification de conformité du réseau privatif des eaux usées lors des ventes,

VU la délibération du Conseil communautaire – Cap Atlantique en date du 10 avril 2020 décidant de suspendre la vérification de conformité du réseau privatif des eaux usées lors des ventes,

VU l'arrêté municipal N° 2014/01/ST pris en date du 24 Février 2014 instaurant un contrôle des raccordements à l'assainissement collectif eaux usées,

CONSIDERANT le pouvoir de police du maire en matière de salubrité publique,

CONSIDERANT le pouvoir de police du maire de compléter les règles générales d'hygiène et les mesures propres à préserver la santé de l'homme, notamment en matière de prévention des maladies transmissibles, par arrêté du maire en vue d'édicter des dispositions particulières pour assurer la protection de la santé publique dans la commune,

CONSIDERANT l'épidémie du Covid-19,

CONSIDERANT la nécessité de suspendre la vérification systématique de conformité du réseau privatif des eaux usées lors des ventes afin de limiter la propagation du virus Covid-19 et préserver la santé de l'homme,

CONSIDERANT l'exposé précédent,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal :

Article 1 : prend acte de la suspension de la vérification systématique de conformité du réseau privatif des eaux usées lors des ventes à la date de signature de l'arrêté et jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire,

Article 2 : prend acte de l'abrogation de l'arrêté N° 2014/01/ST relatif au contrôle des raccordements à l'assainissement collectif des eaux usées,

Article 3 : prend acte que la vérification systématique de conformité du réseau privatif des eaux usées sera rétablie par arrêté à l'expiration du délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

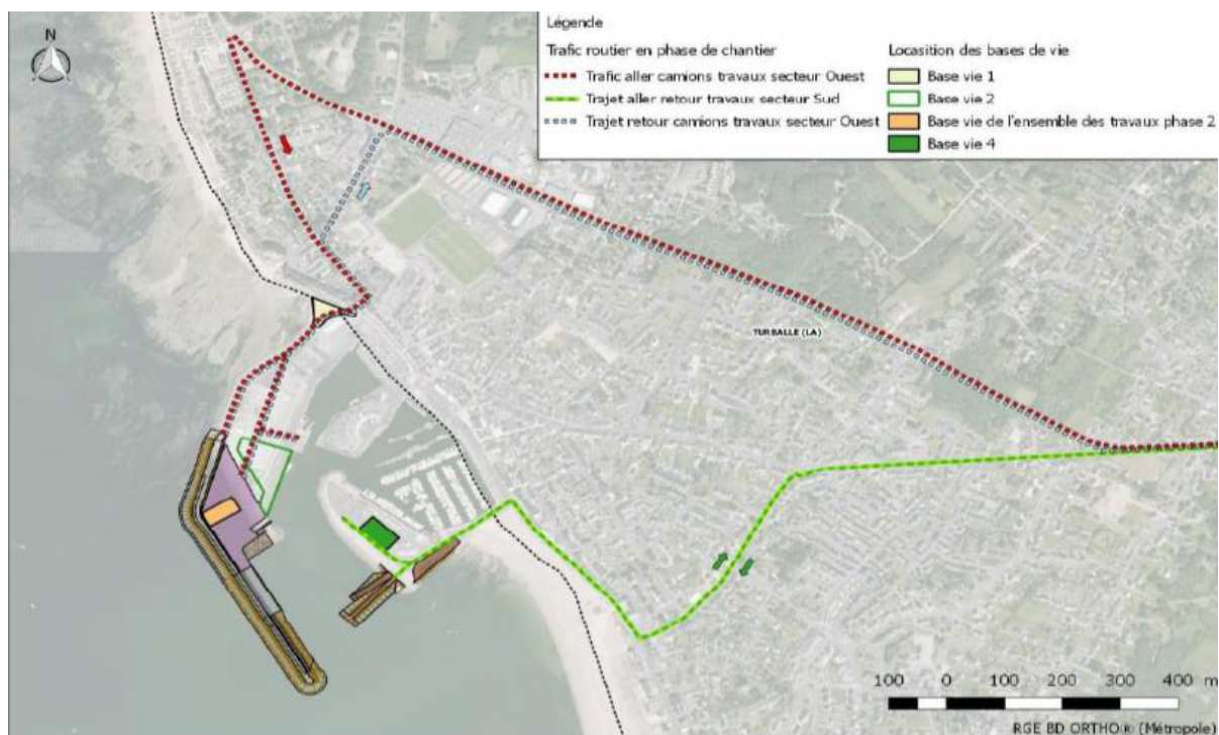
AVIS SUR LE PROJET DE D'AMENAGEMENT DU PORT DEPARTEMENTAL DE LA TURBALLE AU TITRE DU CODE DES TRANSPORTS

Monsieur le Maire : le Conseil Départemental nous demande de prendre un avis sur ce projet d'aménagement. Comme vous le savez, il y a des travaux importants qui sont envisagés sur le port de La Turballe. Ça nécessite une autorisation en application des articles du Code des Transports. Le syndicat mixte des ports a pour projet le réaménagement du port de La Turballe. Ses principaux objectifs sont d'améliorer la sécurité de l'entrée, le développement des activités existantes et l'accueil des nouvelles activités. Je vous rappelle qu'actuellement les activités présentes sur l'emprise portuaire sont la pêche bien entendu, la plaisance, l'aire navale de réparation. En activités saisonnières, il y a le transport de passagers. Donc, à ce titre également puisqu'on parlait du manque à gagner tout à l'heure, puisque la SPL « Bretagne Plein Sud » qui touchait des commissions par rapport à la vente qui étaient de 12 % a baissé à 5 %, je vous le dis entre parenthèses mais c'est normal, on doit aider aussi les transporteurs, et puis les activités diverses, donc le cercle nautique et la SNSM. Et puis, forcément, en fin d'année, l'arrivée de l'éolien avec le projet de bâtiment. Du coup, qu'est-ce qu'on nous demande ? On nous demande simplement d'acter le principe n°1, qui est de satisfaire l'ensemble des besoins immédiats à savoir les sécurisations de l'entrée du port et d'améliorer les conditions d'exploitation actuelles. Le principe n°2, c'est de permettre le développement des infrastructures sans remettre en cause celles existantes. Le principe n°3, c'est de permettre un aménagement évolutif du port, en plusieurs étapes. Le principe n°4, c'est de permettre à terme un développement ambitieux du port. Avec quelques dates qui sont importantes, de décembre 2020 à août 2022, c'est la sécurisation de l'entrée du port avec construction d'une digue et d'une contre digue donc c'est au Turlandroux, l'approfondissement du chenal d'entrée et la création d'un terre-plein entre nouvelle et ancienne digue. Et, de 2022 à 2024, normalement les travaux seront finis en 2024, les nouvelles darses pour élévateurs, l'avant-port de plaisance, la création d'une cale de mise à l'eau dans l'avant-port, le déplacement du transport passagers et la suppression de la porte anti-tempête. Tout ça, c'est un petit peu la phase des travaux. Alors la délibération qu'on doit prendre, c'est d'acter ce principe de projet de réaménagement du port mais, ça, il y a eu déjà beaucoup de débats, beaucoup de réunions à ce sujet et donc, ce qu'on vous demande c'est d'acter ce calendrier et puis les travaux qui vont être faits mais surtout, également, d'acter que la commune de La Turballe a été et doit continuer à être associée à cet aménagement du port pendant toute la période des travaux. Ce que je vous demande, avant de débattre, c'est forcément d'émettre un avis favorable sur ce projet tel que je vous l'ai présenté et puis, surtout, de continuer à associer étroitement la commune à ce projet pendant toute la durée des travaux.

Michel THYBOYEAU : juste une petite remarque, il est mis dans le projet de réaménagement du port à la page 21, que « pour la circulation aux abords du port, un plan de circulation a été mis en place » et puis dans la délibération que l'on doit prendre, c'est mis « notamment en ce qui concerne les questions de gestion des flux, des circulations et des stationnements », alors voilà, d'un côté on nous dit que le plan est mis en place et puis, de l'autre côté, on nous dit qu'on prend une délibération pour dire que la commune pourra participer à la circulation et la gestion des flux. D'autant plus que je remarque que, dans le plan de circulation, il ne me paraît pas forcément normal de faire passer les camions en pleine charge par la rue du Maréchal Juin, si on prend le plan qui est là. En pleine charge, ça vient par le camping de la falaise et puis, à charge vide, ils reprennent la rue de la Marjolaine en sens contraire. Il me semblerait que c'était plus judicieux de les faire passer à pleine charge rue de la Marjolaine, voilà, c'est une petite remarque.

Monsieur le Maire : il y a deux phases, la phase 1 de 2020 à 2022, c'est ce que vous avez en vert sur le plan que vous avez, c'est-à-dire que d'abord ils vont prendre les routes départementales et arriver à un moment, forcément, il va bien falloir qu'ils rentrent dans le port. Et la 2^e période 2022-2024, c'est le

tracé que vous avez au-dessus, et forcément, même en prenant la route départementale, le boulevard de l'Europe, etc., il faudra bien arriver à un moment donné, il faudra bien qu'ils passent effectivement devant la Falaise ou peut-être que la rue de la Marjolaine pourra être mise dans l'autre sens pendant les travaux, enfin je n'en sais rien mais forcément que pour arriver au port à un moment donné il faudra bien prendre cette route-là. La dernière réunion publique qui a eu lieu, c'était bien expliqué, je ne sais pas si vous vous souvenez. C'est bon, c'est plus clair Michel ?



Michel THYBOYEAU : non pas du tout, l'article 2 nous dit que « la commune sera associée notamment en ce qui concerne les questions de gestion des flux, des circulations et des stationnements », et puis à la page 21, on nous dit que c'est fait.

Monsieur le Maire : non, ce n'est pas fait.

Michel THYBOYEAU : « un plan de circulation a été mis en place ».

Monsieur le Maire : non, aujourd'hui, si tu regardes le titre, la délibération n°8 c'est « avis de la commune sur le projet de réaménagement ». Donc aujourd'hui, il faut bien avoir un plan de circulation pour démarrer mais après ça a toujours été dit que c'était d'un commun accord avec la commune et c'est pour ça que dans la délibération, c'est bien ce que je vous ai dit, ce que je vous ai précisé dans la délibération, c'est que la commune, alors c'est à la fin, « que la commune soit associée tout au long des travaux ».

Michel THYBOYEAU : ça marche.

Sylvie COSTES : ma question c'est de savoir d'où ils arrivent et par quelle route passent ces camions ?

Monsieur le Maire : pour l'instant l'appel d'offres n'est pas lancé et ça sera en fonction du résultat de l'appel d'offres.

Céline ROBERT : vous pouvez regarder le dossier non technique que vous pouvez venir consulter, c'est précisé. Effectivement, dans l'appel d'offres, ça va être un point important pour les entreprises de définir leur circulation et de faire en sorte qu'il y ait aussi beaucoup de choses qui se fabriquent sur site notamment la centrale à béton qui va être sur le port.

Monsieur le Maire : vous vous rappelez de l'histoire qu'il y a eu avec cette centrale à béton ?

Jean-Yves AIGNEL : ça dépend du lieu d'arrivée des camions. Est-ce que ça vient de la carrière d'Herbignac ou est-ce que ça vient d'une autre carrière ?

Monsieur le Maire : on ne sait pas qui est retenu pour l'instant.

Jean-Yves AIGNEL : la carrière d'Herbignac, ça risque de passer par Saint-Molf.

Monsieur le Maire : aujourd'hui, la carrière d'Herbignac, c'est une entreprise et ce n'est pas forcément elle qui sera retenue. Si c'est une entreprise, je dis n'importe quoi, de Saint-Brévin ou La Rochelle, il faudra bien qu'ils viennent. En ce qui concerne ce projet, je pense qu'on est tous d'accord puisque forcément, il y a quand même un peu de sous qui est mis par le Département. Je rappelle que c'est 53 millions d'euros quand même qui sont mis par le Département, et les travaux se sont quand même nettement réduits puisque d'une durée initiale de 7-8 ans, on n'est plus qu'à 4 ans, de 2020 à 2024, en espérant que ça puisse démarrer vraiment en fin d'année mais, normalement, tout est fait pour que ça démarre en fin d'année. On nous demande bien notre avis sur le projet d'aménagement du port et j'insiste bien sur le fait que la commune doit être impliquée tout au long des travaux.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des transports et notamment les articles L5314-8 et R5314-1

VU le courrier de saisine de Monsieur Le Préfet en date du 13 mars 2020

CONSIDERANT que le projet d'aménagement du port départemental de La Turballe, tel que présenté dans le dossier de consultation et synthétisé dans la note jointe à la présente, constitue un enjeu fort pour le développement du port de La Turballe et pour la commune elle-même.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : émet un avis favorable au projet de réaménagement du port de La Turballe tel que présenté dans le dossier de consultation reçu le 13 mars 2020.

Article 2 : émet les remarques suivantes : compte-tenu de l'impact et des enjeux du projet pour La Turballe, la commune souhaite continuer à être étroitement associée pendant toute la durée des travaux, notamment en ce qui concerne les questions de gestion des flux, des circulations et des stationnements.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS POUR LES AGENTS SUIVIS DANS LE CADRE DE LA MOBILITES ET DYNAMIQUES PROFESSIONNELLES, DU HANDICAP

Michel THYBOYEAU : dans le cadre de la Mobilité Dynamique Professionnelle et du Handicap, certains agents sont appelés à se déplacer à Nantes et demandent, bien sûr, le remboursement de leurs frais de déplacements. C'est vrai que ça n'a pas toujours été évident parce que certains ne peuvent pas utiliser leur voiture du fait de leur handicap donc, on vous propose d'accorder le remboursement des frais de déplacements occasionnés par le suivi de ces agents dans le cadre de la Mobilité Dynamique Professionnelle et du Handicap, que ce remboursement soit plafonné au nombre de kilomètres de la résidence habituelle de l'agent au lieu de rendez-vous multiplié par le taux des indemnités kilométriques suivant les Chevaux Fiscaux du véhicule, alors véhicule soit utilisé par l'agent, soit un autre véhicule s'il ne peut pas se servir de son véhicule mais, à ce moment-là, on appliquerait les taux de 8 chevaux et plus, donc l'agent devra nous fournir, dans le cas d'un déplacement avec un autre moyen que son véhicule, une facture d'un prestataire et on vous propose 5 allers-retours par an et par agent.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

Christian ROBIN : oui, je ne comprends rien. Le Centre de Gestion de Loire-Atlantique, ce n'est pas nous, peut dans le cadre de ses services spécifiques accompagner les agents de nos collectivités, donc le Centre de Gestion de Loire-Atlantique peut accompagner des gars de chez nous.

Monsieur le Maire : oui.

Christian ROBIN : c'est tout, je ne comprenais pas. « Lors de ces suivis, ces agents... », lesquels ? « ...peuvent être amenés à se déplacer à Nantes ou ailleurs... », je ne comprends pas, ce sont les agents du Centre de Gestion ou les agents municipaux ?

Michel THYBOYEAU : ce sont les agents de la commune qui se déplacent à Nantes sur demande du CGD et donc, on vous propose de façon conventionnelle avec le CDG de prévoir le remboursement.

Christian ROBIN : accompagné, d'accord, c'est les accompagner financièrement.

Michel THYBOYEAU : non, c'est les accompagner dans leurs démarches.

Céline ROBERT : c'est un accompagnement opérationnel pour mettre en place un nouveau projet quand on a des agents qui sont en situation de handicap ou de difficulté.

Christian ROBIN : d'accord.

Monsieur le Maire : c'est uniquement technique, administratif.

Jean-Yves AIGNEL : c'est nouveau ?

Monsieur le Maire : oui, c'est nouveau.

Jean-Yves AIGNEL : jusque-là il n'y a pas eu de formation ?

Monsieur le Maire : on a une personne qui est concernée mais c'est nouveau.

Michel THYBOYEAU : si vous voulez, on a une personne qui, du fait de son métier, subit un handicap et a donc décidé de se reconvertir et elle a donc un projet de reconversion et pour ça, elle est suivie par le CDG qui l'accompagne, si vous voulez, et cette personne, bien sûr, nous a sollicité pour ces remboursements de frais kilométriques étant donné qu'elle doit se déplacer cinq fois entre La Turballe et Nantes. Voilà l'objet de cette délibération.

Céline ROBERT : on n'avait jamais eu le cas et on n'avait pas de jurisprudence ou de pratique par rapport à ça.

Monsieur le Maire : je me suis amusé à faire l'impact financier et il doit être de 200 €, sur les cinq voyages donc c'est-à-dire que ce n'est rien.

DELIBERATION

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le Décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

VU le Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU l'Arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006,

Sur le rapport présenté par Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : décide d'accorder le remboursement des frais de déplacements occasionnés par le suivi des agents dans le cadre des missions spécifiques à savoir :

- Mobilités et Dynamiques Professionnelles
- Handicap
-

Article 2 : décide que ce remboursement soit plafonné à :

- Nombre de km réel de la résidence habituelle de l'agent au lieu de rendez-vous multiplié par le taux des indemnités kilométriques suivant les Chevaux Fiscaux du véhicule utilisé par l'agent ou à défaut de véhicule personnel le taux appliqué sera celui de véhicule de 8 cv et plus.
- L'agent devra fournir dans le cas d'un déplacement avec un autre moyen que son véhicule, la facture du prestataire.
- Cinq allers-retours par an et par agent.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Michel THYBOYEAU : ce sont les avancements qui sont fait à certains agents et, si vous voulez, on vous demande avant décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, de déjà prévoir les postes de façon que le jour où l'avis sera donné, on ne soit pas obligé d'attendre une nouvelle délibération du Conseil Municipal pour que les gens bénéficient de leur avancement. Si je me fais bien comprendre, il y a une demande qui est faite auprès du CDG pour des avancements, nous on prévoit déjà les postes sans supprimer les anciens et, le jour où on a la réponse de la Commission Paritaire, les gens peuvent tout de suite prendre leur nouveau poste et, à ce moment-là, on supprimera les anciens postes. Me suis-je bien fait comprendre ?

Monsieur le Maire : je dirais que c'est classique, c'est ce qu'on fait depuis un certain nombre d'années. Pas de problème sur cette délibération ?

DELIBERATION

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 79-1 et son article 80,
CONSIDERANT Que les tableaux de proposition d'avancement de grade pour l'année 2020 ont été établi.

CONSIDERANT que les missions confiées aux agents concernés par les agents concernés correspondent aux grades d'avancements.

Sur le rapport présenté par Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve la modification du tableau des effectifs comme indiquer dans le tableau ci-dessous :

POSTES A CREER			POSTE A SUPPRIMER A LA NOMINATION DES AGENTS		
Intitulé des postes nécessaires	Nombre de postes	Temps de travail	Intitulé des postes	Nombre de poste	Temps de travail
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2	Temps complet	Adjoint administratif principal de 2d classe	2	Temps complet
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	Temps complet	Adjoint d'animation principal de 2d classe	2	Temps complet
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps non complet 33h15mn/semaine	Adjoint d'animation principal de 2d classe	1	Temps non complet 22h15mn/semaine
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Adjoint technique principal de 2d classe	1	Temps complet
Agent de Maîtrise principal	1	Temps complet	Agent de Maîtrise	1	Temps complet
Auxiliaire principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Auxiliaire principal de 2d classe	1	Temps complet
Technicien principal de 2d classe	1	Temps complet	Technicien	1	Temps complet

CONVENTION POUR LA FORMATION À L'ENTRAÎNEMENT AUX BÂTONS ET TECHNIQUES PROFESSIONNELLES D'INTERVENTION POUR LES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire : c'est la convention pour la formation à l'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles pour les agents de la Police Municipale. Donc, la réglementation impose aux Policiers Municipaux amenés à être dotés d'armes, de suivre une formation préalable. Donc, à la Police Municipale de Guérande, il y a un agent qui est certifié « Moniteur de Police Municipale aux bâtons » ça porte le nom M.B.T.P.I., donc, tout simplement, c'est de mettre en place une convention pour fixer les modalités de cette mutualisation.

Jean-Yves AIGNEL : elle a déjà été faite cette formation ?

Monsieur le Maire : je ne crois pas non.

DELIBERATION

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU l'arrêté du 3 août 2007 relatif aux formations à l'armement des agents de police municipale et aux certificats de moniteur de police municipale en maniement des armes et de moniteur de police municipale en bâtons et techniques professionnelles d'intervention,

VU l'Arrêté du 14 avril 2017 modifiant l'arrêté du 3 août 2007 relatif aux formations armement des PM et au certificat de moniteur en maniement des armes,

CONSIDERANT que la Mairie de Guérande a au sein de ses effectifs un agent disposant du certificat « Moniteur de Police Municipale aux bâtons et Technique Professionnelles d'intervention » (MBTPI),

CONSIDERANT que la Mairie de Guérande propose d'optimiser les formations en proposant de mutualiser les entraînements avec les agents de l'ensemble des communes qui souhaitent s'associer à cette démarche.

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article unique : autorise Monsieur le Maire à signer la convention (jointe à la présente) dont l'objet est de définir les modalités d'organisation de la formation d'entraînement au maniement des bâtons et techniques professionnelles d'intervention (B.T.P.I.) par la ville de Guérande, pour l'ensemble des Policiers Municipaux de La Turballe et Police Pluri Communale dotés d'armes.

PARTICIPATION GRANDE BRIERE MOTTIERE

Monsieur le Maire : ce grand syndicat, comme tous les ans, nous demande de participer financièrement à son bon fonctionnement. Lors de son assemblée générale, ils ont décidé de maintenir la cotisation à 0,30 € par habitant, ce qui fait un coût pour la commune à 1 356,90 €. Donc, si vous en êtes d'accord, on va continuer à donner à ce syndicat de la Grande Brière Mottière dont la commune fait partie.

DELIBERATION

VU le code des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et Comptable M14,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver la cotisation au syndicat de la grande Brière Mottière,
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve la cotisation à 0,30 € par habitant à la commission syndicale de la grande Brière Mottière soit 1 356.90 € pour l'année 2020,

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

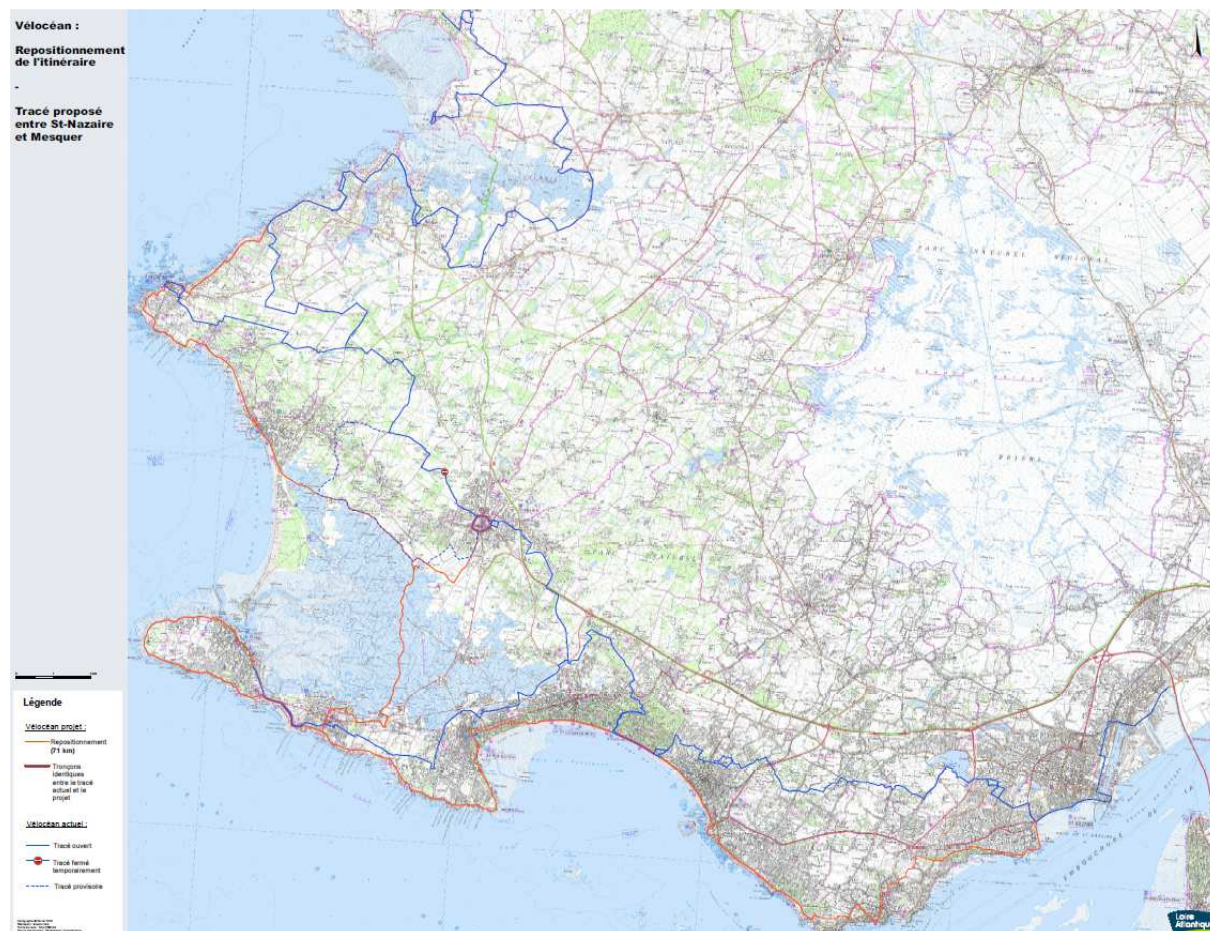
REPOSITIONNEMENT DE L'ITINERAIRE « VELOCEAN »

Catherine PITHOIS : alors, d'abord une petite mise au point. Pourquoi ce rapport est-il là, aujourd'hui ? Tout simplement parce que quand on avait rencontré les gens du Département en décembre, on s'est dit que vu que les élections départementales interviendraient dans un an, qu'il y a des délais forcément, disons que le fait qu'il y ait des élections apportent pas mal de délais pour la reprise des dossiers par les nouveaux, etc., donc il était très important, aujourd'hui, de faire avancer ce dossier le plus vite possible étant donné que CAP a inclus l'aménagement cyclable de la sortie La Turballe-Piriac entre autre, ce qui nous touche, nous, dans son schéma donc il ne restait plus que le Département. Et, côté Département, si on n'acte pas ces choses-là aujourd'hui, tout va être retardé en gros pour 2022. En fait, il ne faudra pas compter à ce que ce soit fait avant 2022 alors que là, ça pourrait être fait avant. Voilà pourquoi ce rapport est là. Une autre mise au point, ce rapprochement de « Vélocéan » de l'océan a été le fruit d'un long travail de concertation pour faire accepter la chose déjà. Donc, ça fait bien plus de 4 ans qu'on travaille en invitant le Département, avec CAP Atlantique, pour arriver à ce que ça colle vraiment à la route de bord de mer. Christian et moi avons assisté à pas mal de réunions pendant ces 4 ans. Alors, les deux dernières, sont, je dirais, les plus importantes, celle qui a eu lieu en octobre et puis celle qui a eu lieu en décembre parce que là, il s'agit vraiment d'un travail sur la faisabilité de cette chose-là et la réalisation de cette chose-là puisque depuis octobre, le futur schéma cyclo de la mission, vélo du Département a accepté ce repositionnement de « Vélocéan » et a travaillé dessus et nous a proposé de travailler avec lui. A la réunion du 12 décembre, nous avons travaillé sur ce schéma, nous l'avons, en gros, adopté, Piriac et La Turballe puisque la réunion du 12 décembre ne concernait que Piriac et La Turballe.

Je peux revenir aussi sur une chose, c'est qu'il a été dit des tas de choses pendant la campagne. Je voudrais simplement donner la réalité des choses, ce sont bien les services de la commune et puis donc, à cette réunion du 12 décembre, il y avait juste Christophe HUGNOT et moi, qui avons travaillé sur ce schéma de « Vélocéan », personne d'autre, il y avait juste les gens de CAP Atlantique, les gens de la mission vélo, Valérie BREHIER-JAUNATRE, Arnaud ANDRE et puis nous, et puis la Directrice de Services de Piriac. Il n'y a rien eu d'autre. S'il y a eu d'autres réunions, c'était, je suppose, celle à laquelle une liste a fait illusion pour y avoir participé, la tête de liste pour y avoir participé, c'était je pense la réunion du 12 décembre réservée aux professionnels, organisée pour les professionnels à laquelle j'ai été aussi bien sûr à l'instigation de l'Office Intercommunal du Tourisme, là c'était un grand raout avec 200 personnes au cours de laquelle a été présenté tout le schéma randonnée pédestre et vélo du Département et plus précisément de notre coin mais également du Département puisqu'on a même parlé de « Vélocyssée », etc. Voilà. Donc, le travail sur « Vélocéan » ça a vraiment été un travail qui dure depuis 4 ans, les choses vont lentement mais on approche de la réalisation, donc c'est une très

bonne chose. Donc, il faut absolument que nous actions ce rapprochement de « Vélocéan » de la côte pour que la réalisation démarre vraiment, à proprement parlé rapidement, avant 2022.

Monsieur le Maire : merci. Avez-vous des questions concernant ce nouveau tracé de Vélocéan ?



Jean-Yves AIGNEL : ce pointillé qui arrive vers les marais du côté, à priori, de « P'tite Casquette » ou par-là, et qui remonte, ça se situe comment ?

Catherine PITHOIS : alors, ce pointillé c'était une des possibilités qu'on avait de faire un passage possible et finalement on a acté l'autre. Tout simplement, ça a été une proposition alternative. Tu parles du tout petit triangle qui est dans le marais ? Non ? Ce qu'il y a en pointillé dans le marais ? Ah oui pardon, oui on est bien d'accord, celui pour remonter vers Guérande, oui, c'était une proposition alternative. Guérande n'avait pas répondu en temps et en heure sur cette possibilité qui touchait Guérande donc je ne peux pas répondre pour eux.

Jean-Yves AIGNEL : globalement, on a deux parallèles, une en bord de côte et l'autre disons en haut des coteaux mais on n'a pas de liaisons qui iront de l'un à l'autre.

Catherine PITHOIS : non, c'est vrai mais, ça, c'est encore à travailler de toute façon. Mais l'ancien circuit, celui qui est loin de la côte, c'est le circuit existant, il est maintenu bien sûr et après on travaillera sans doute sur les interconnexions entre les deux mais là, ça ne sera plus du ressort du Département, ça sera du ressort de CAP Atlantique et de la commune, c'est pour ça que ça ne figure pas. C'est la mission vélo du Département qui mène le truc.

Monsieur le Maire : alors, j'ai vu que dans la délibération, il était proposé que la CVCB, la Chaussée à Voie Centrale Banalisée, soit un peu, pas améliorée, mais qu'elle continue notamment pour rejoindre le Boulevard Bellanger, le Quai Saint-Jacques, Rue du Maréchal Juin avec un passage Quai Saint-Paul. Ça en est où ça ? Ça va se faire ou pas ?

Catherine PITHOIS : oui, c'est dans les tuyaux mais avec les travaux du port, ça se fera après.

Monsieur le Maire : mais c'est prévu, ça va être acté ?

Catherine PITHOIS : oui et ensuite la RD99 vers Piriac aussi mais c'est en cours. On a prévu deux plateaux d'ailleurs, devant Ker Elisabeth et devant le parking de Port Creux, sur cette RD99 à la sortie de La Turballe vers Piriac. Vous voyez, les choses avancent doucement.

Monsieur le Maire : il faut suivre ce dossier là puisque je rappelle, quand même, que le vélo c'est très important, le tourisme à vélo est très important et, je le rappelle et je le dis souvent, que quelqu'un qui fait du vélo dépense 70 € par jour quand il vient sur la côte donc ce n'est pas négligeable, ce n'est pas neutre donc il faut absolument développer le vélo.

Jean-Yves AIGNEL : et combien de calories ?

Monsieur le Maire : ça c'est autre chose. Alors après, il y a les vélos et puis il y a ceux qui ont des vélos à assistance, ceux-là ils consomment moins.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la décision du Conseil départemental d'adopter un nouvel itinéraire cyclable « Vélocéan » dont le tracé passe plus près de l'Océan,

CONSIDERANT l'intérêt que représente la mise en œuvre du nouveau tracé sur le territoire communal,

CONSIDERANT l'exposé précédent,

Sur le rapport de Catherine PITHOIS, Adjointe,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : valide le nouvel itinéraire cyclable « Vélocéan » dont le plan est joint à la présente délibération,

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SYSTEME D'INFORMATION

Monsieur le Maire : alors, je me suis dit, pourquoi ça revient aujourd'hui ? C'est qu'il y a déjà 3 ans, le temps passe vite, nous avons acté ça au mois de juillet 2016 donc, du coup, ce qu'on vous propose c'est de re-signer cette convention pour 6 ans. Voilà, ça marche très bien, ça nous a permis de faire des économies, ça nous a permis d'avoir le portail famille, le logiciel RH, etc. Donc, le portail famille qui nous a bien servi pour ce que je vais vous parler après, notamment l'ouverture de l'école prochainement donc voilà. Donc, si vous en êtes d'accord, on continue à mutualiser ce système d'information qui est de toute façon inscrit au budget 2020.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipale du 05 juillet 2016,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve le projet de convention de mutualisation du système d'information telle qu'annexée à la présente,

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation du système d'information avec la Communauté d'Agglomération de CAP Atlantique.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire : nous avons quasiment terminé ce Conseil Municipal. Donc, je vais vous donner un certain nombre d'informations.

Concernant l'école puisque nous avons rencontré, alors en comité restreint puisqu'aujourd'hui on ne peut pas être trop nombreux dans les réunions, nous avons rencontré les trois Directrices d'écoles, la Directrice du service Annie DERAMBURE et puis Servanne pour savoir ce qu'on allait faire de l'ouverture des écoles et quand est-ce qu'on allait la mettre en place. Ce qu'on a décidé, sous réserve évidemment que toutes les consignes, toutes les précautions sanitaires soient mises en place, d'abord il y a un sondage qui a été fait et qui est en cours d'être fait auprès des familles afin d'estimer le nombre d'enfants susceptibles de reprendre l'école qui serait le 12 mai et on a dû décaler au 14 mai. Du coup, ce qu'on a décidé c'est d'avoir un maximum de 10 enfants pour les élémentaires par classe et 5 enfants pour les maternelles. Ce qui fait, grosso modo, une cinquantaine d'enfants pour l'école Jules Verne.

En ce qui concerne la restauration scolaire, l'option qui a été retenue, c'est que les enfants de l'école Jules Verne déjeuneront à la cantine puisqu'on a vu avec Alain LOGODIN, on a suffisamment de places pour espacer puisqu'on peut accueillir 72 enfants et on va en accueillir maximum 40, donc ça c'est bon. En ce qui concerne l'école Sainte-Marie-de-l'Océan, on a vu ça avec la Directrice, les repas seront

emmenés à l'école Sainte-Marie-de-l'Océan et seront servis sur place. On mettra à disposition 4 personnes de la Mairie, ce sont les 4 personnes qui s'occupaient du transport, donc elles seront à disposition de l'école pour aider à donner à manger aux petits. Alors après quid où est-ce qu'ils vont déjeuner ? Est-ce que ça sera dans la classe, dehors s'il fait beau ? Ils vont s'arranger de ça.

En ce qui concerne la garderie périscolaire, on a limité à 20 personnes maximum.

En ce qui concerne la crèche, il y a une enquête qui a été faite auprès des parents, notamment par le portail famille, c'est pour ça que c'est utile le portail famille et, aujourd'hui, nous n'avons que 4 petits qui viendront à la crèche.

Donc l'impact n'est quand même pas très important. Donc voilà, on va rouvrir l'école, j'ai décidé de rouvrir l'école le 14 mai et puis on verra bien après ce que ça donne. On rencontre les directrices régulièrement. Il y a eu une rencontre sur place avec les gars des services techniques, lundi en début d'après-midi, pour voir un peu le barriérage, comment faire pour que les enfants ne puissent pas se croiser, etc., puisqu'on a un protocole que nous a envoyé l'Education Nationale qui ne fait que 60 pages donc il faut l'avalier, le digérer, le lire pour commencer et, après, en faire la synthèse. Voilà un peu en ce qui concerne l'école. Donc, à La Turballe, l'école va rouvrir le 14 mai dans les conditions que je viens de vous dire et puis, après, on verra bien puisque au début notre Président a dit qu'il fallait absolument ouvrir le 11 mai et puis après, je pense, qu'il s'est rendu compte qu'il avait peut-être été un peu trop vite en besogne, alors je dis ça, ça n'engage que moi, il a dit « Messieurs les Maires, débrouillez-vous » pour ne pas dire autre chose. Aujourd'hui, ce sont les Maires qui sont en première ligne.

Martine ELAIN : comment sont sélectionnés les enfants ?

Monsieur le Maire : c'est premier arrivé, premier qui gagne, enfin pas tout à fait. Aujourd'hui, on a des priorités, Blandine va en parler après, il y a les enfants de soignants, les enfants de militaires, on a toute une liste qu'on doit prendre en priorité et puis, après, ce sera sur le volontariat et, suite au sondage, on se rend compte qu'il y a beaucoup de parents qui ne veulent pas mettre leurs enfants à l'école mais il y a également les gens qui doivent retourner travailler donc c'est compliqué. Aujourd'hui, ça se passe plutôt bien.

Martine ELAIN : il va y avoir un petit soucis parce que les parents vont être obligés de retravailler puisque les aides de l'Etat vont être moins importantes sur le chômage partiel et sur l'aide de la CPAM qui payait pour les enfants en garde. Les grands-parents ne peuvent pas prendre les enfants donc il y a des parents qui ne vont pas avoir d'autres choix que l'école et si on ne prend que 10 enfants par classe et par jour, et les maternelles 5, ça va réellement poser des gros problèmes là aussi.

Monsieur le Maire : oui mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, il y a un virus qui s'appelle le COVID-19, moi, je ne prendrais pas le risque, c'est clair. Aujourd'hui, les sondages qui sont réalisés partout nous montre que ça tient la route.

Martine ELAIN : donc il ne faut pas demander aux parents de retourner travailler.

Monsieur le Maire : c'est un autre débat. On peut en débattre pendant des heures. Aujourd'hui, on nous a demandé si on était capable de rouvrir l'école, oui on est capable de rouvrir l'école sous certaines conditions.

Christian ROBIN : 10 enfants en élémentaire, 5 enfants en maternelle mais ça change tous les jours parce que ceux qui sont pris vont avoir 10 jours de cours ou alors est-ce que ça change tous les jours ? Il y en a 10 aujourd'hui, demain il y en a 10 autres, que chacun ait sa petite dose de mathématiques et de géographie.

Monsieur le Maire : c'est également un vaste débat puisqu'on en a parlé, alors ça sera tous les deux jours à priori. Aujourd'hui, vous avez bien compris que ce n'était pas de l'école que l'on faisait mais de la garderie. On est bien d'accord ? Je rappellerai quand même, pour ceux qui ont oublié, c'est que bientôt, il va y avoir des ponts et que, finalement, il va y avoir 7 jours d'école au mois de mai. Donc, mettre toute cette organisation pour 7 jours au mois de mai, bah voilà, et puis quelques jours au mois de juin. Après, on peut comprendre que les gamins, ça fait deux mois qu'ils sont chez eux, ils ont peut-être besoin de prendre l'air sachant que, dans le protocole, ils n'ont le droit à rien, ils n'ont pas le droit de jouer, ils n'ont pas le droit de toucher au ballon, ils n'ont pas le droit de se toucher la main, de se faire des bisous parce qu'ils sont contents de se retrouver, tout doit être compliqué. Mais bon, moi je joue le jeu, enfin le jeu, ce n'est pas un jeu, je pense qu'on peut rouvrir l'école donc on ouvre l'école. Blandine, est-ce que tu veux rajouter des choses ?

Blandine CROCHARD-COSSADE : alors, je vais essayer. En effet, tout ce que tu as donné comme informations, tout ce qui a été donné là, ce sont des informations que les parents n'ont pas encore, il y a beaucoup de parents qui attendent d'avoir la position de la Mairie et la proposition de l'école sur la réouverture avant de répondre au sondage, donc ça c'est une première chose. Après, concernant les enfants des parents, il y a beaucoup de professions qui vont être privilégiées, les soignants, les

enseignants, les gens qui ont une obligation de retourner au travail, on ne pourra pas satisfaire tout le monde, c'est sûr, je pense qu'il y a beaucoup de gens qui sont frileux de remettre leurs enfants à l'école, moi la première, j'ai déjà répondu au sondage malgré les informations que j'avais de la Mairie et de l'école. L'Etat est intervenu, ce matin, pour dire que dans les classes où il y a moins de 15 enfants, donc pour nous CAP Atlantique a décidé 10, s'il y a 10 enfants, ils pourront aller la semaine à l'école par contre, s'il y a plus d'enfants, il y aura deux groupes sur deux jours d'école, lundi-mardi, jeudi-vendredi. On est bien d'accord que même s'il y a 40 élèves en élémentaire et 10 en maternelle, avec 20 places en périscolaire pour le soir, ça va poser des problèmes et je pense qu'il faut qu'on soit à l'écoute, après la réouverture de l'école et je pense après le 2 juin, des familles de la commune.

Monsieur le Maire : effectivement, ce que je viens de vous dire, c'est valable quasiment pour la première semaine puisqu'après on va réadapter au fur et à mesure, on verra ce que ça donne, mais ça c'est pour la première semaine. Après, on verra, on va s'adapter et puis s'il y a des problèmes, s'il faut fermer, on fermera, s'il faut étendre, on va étendre, je n'en sais rien. Aujourd'hui, je suis incapable de vous dire. Ce que je vous dis là, c'est valable pour la première semaine.

Blandine CROCHARD-COSSADE : après, on a aussi les parents d'élèves qui attendent aussi les consignes de la Mairie pour pouvoir transmettre aux parents et communiquer.

Monsieur le Maire : ce qui est prévu, c'est qu'on fasse un courrier commun, Maire, Directrices d'écoles. Alors, j'en profite puisque j'ai demandé à François de venir, donc forcément les parents vont être au courant puisqu'aujourd'hui, on a à peu près 70 personnes qui nous suivent sur YouTube donc, là-dedans, il y a certainement des parents d'élèves, donc ça y est ils vont avoir l'information. Mais c'est bien, ça sert à ça aussi le Conseil.

Blandine CROCHARD-COSSADE : dans l'organisation d'une famille, le 11 mai ça va arriver très vite, c'est demain.

Monsieur le Maire : c'est quasiment demain mais on est prévenu comme pour tout, pas la veille pour le lendemain mais quasiment la veille pour le lendemain. Le problème, notre difficulté, Céline peut en témoigner, c'est qu'on reçoit un mail à 9h00, à 9h05 on a un mail qui contredit le mail qu'on a reçu il y a cinq minutes. On reçoit des mails, je ne sais pas combien on en reçoit par jour mais ce sont des dizaines et des dizaines. Alors, il faut les lire, les décortiquer, et je ne vous parle pas des gens qui veulent absolument, alors j'ouvre une parenthèse qui est un peu humoristique mais j'ai des gens qui se mettent quasiment à genoux, qui pleurent parce qu'ils veulent absolument retourner à la plage, moi je n'y peux rien, il y en a un autre qui m'a envoyé un mail parce qu'il veut absolument aller pêcher à Pen Bron. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise moi ? On passe notre temps à ça, enfin pas qu'à ça mais voilà. Du coup, il y a beaucoup de perte de temps mais il y a beaucoup aussi de temps investi pour ça. On a fait le tour, Blandine, pour l'école, maintenant on verra le 14 mai ce que ça donne. Autre chose importante, c'est d'étaler la rentrée de 8h40 à 9h05, c'est-à-dire d'étaler pour éviter qu'il y ait 40 mamans ou 40 papas qui arrivent tous à la même heure, du coup les Directrices vont étaler, je ne sais pas comment elles vont s'organiser mais une classe de telle heure à telle heure, une autre classe de telle heure à telle heure, etc., pour éviter qu'il y ait un afflux de parents qui arrivent tous à la même heure.

Blandine CROCHARD-COSSADE : après, il y a les directives de l'Etat, il y a ce que la Mairie doit mettre en place, il y a aussi ce que les enseignants vont proposer pour que tout se passe bien.

Monsieur le Maire : donc, on se voit avec les trois Directrices et, pour l'instant, ça se passe plutôt pas mal.

Martine ELAIN : et au niveau des transports scolaires, je suppose qu'il n'y en a pas.

Monsieur le Maire : si, il y a des transports scolaires mais moi je n'ai pas voulu faire de transport de l'école Sainte-Marie à la cantine puisqu'aujourd'hui, les élèves doivent être mis en quinconce c'est-à-dire que vous avez sur une rangée, deux sièges, donc il y a un gamin et derrière il n'y en a pas puisqu'il faut qu'ils soient espacés, ça veut dire que dans un car de 50 places, on ne peut mettre que 12 enfants. Alors, je ne sais pas comment vont se débrouiller les transports scolaires, c'est leur problème, ce n'est pas le mien, mais moi en ce qui me concerne, le midi il fallait quatre ou cinq cars donc ce n'est pas possible. Et puis donc, on a vu avec la Directrice, Rachel MURACCINI, on est tombé d'accord sur le fait qu'on donne le repas du midi sur place. Voilà. Donc, ça se passe plutôt pas mal.

Blandine CROCHARD-COSSADE : Martine, tu voulais peut-être parler des transports du matin et du soir ? Normalement, ils sont assurés avec fourniture de masque mais après voilà, ils vont avoir des maternelles donc pas de masque pour les maternelles.

Sylvie COSTES : fourniture de masque pour les enfants en maternelle et primaire ?

Blandine CROCHARD-COSSADE : pour les transports scolaires.

Sylvie COSTES : même pour les transports ?

Blandine CROCHARD-COSSADE : oui, ils ont dit qu'ils fourniraient un masque pour les transports.

Monsieur le Maire : le syndicat des transports scolaires a dit qu'il allait fournir des masques aux enfants.

Sylvie COSTES : ce n'est pas obligatoire pour les enfants.

Blandine CROCHARD-COSSADE : ce n'est pas obligatoire dans les écoles.

Sylvie COSTES : même dans les transports ce n'était normalement pas obligatoire.

Monsieur le Maire : c'est un choix du syndicat. Bon c'est bon, on a fait le tour pour l'école ? Alors maintenant, puisqu'on parle des masques, et bien je vous rappelle qu'on a commandé pour être très précis, 5 680 masques, il y a déjà un petit moment qu'on les a commandés et on ne les a toujours pas reçus donc on va avoir du mal à les distribuer puisqu'on ne les a pas. Alors, normalement, si tout va bien, on devrait avoir une première livraison le 13 mai, si tout va bien, une deuxième livraison le 19 mai, si tout va bien, et le reliquat on l'aura fin mai si tout va bien. Donc, les masques reviennent à la commune à 1,80 € mais c'est la commune qui prend en charge, il n'est pas question de faire payer les habitants. Du coup, on en a commandé 5 680 pour les résidents principaux et après, on va organiser une distribution. Alors, on a quelques idées, comme sur la commune il y a cinq bureaux de vote, je pense qu'on va faire par bureau de vote puisque ce que l'on veut c'est que les gens viennent prendre possession de leurs masques et qu'ils signent pour éviter de venir trois ou quatre fois. Et puis après, pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, est-ce que c'est nous qui allons y aller, la Police Municipale, les agents, je n'en sais rien encore, on réfléchit au mode de distribution. Je sais que l'ACAT a demandé à ce que ce soit mis dans les commerces pour faire venir les gens donc ça, ça va être compliqué puisqu'il faut la liste des 5 000 habitants et il faut absolument qu'ils signent donc on ne va pas donner la liste à tout le monde, ça va être compliqué. Donc, on va essayer de faire au mieux, on va faire au mieux pour la distribution de ces masques mais on ne les a toujours pas, mais ils sont commandés, je peux vous le certifier.

Jean-Yves AIGNEL : ce sont des masques français ou chinois ?

Monsieur le Maire : à priori, ce sont des masques français, en tissu, lavable 10 fois. Ça veut dire qu'au bout de 10 jours, il faudra en racheter d'autres.

Jean-Yves AIGNEL : je pense que dans cette crise, pour une partie de la population, on peut acheter un masque. Effectivement, pour une partie de la population, il est bien d'en donner mais je pense qu'on peut aussi s'acheter un masque.

Monsieur le Maire : oui mais bon le devoir du Maire c'est de protéger également sa population et un masque ça va nous coûter un peu de sous mais ce n'est pas grave ça, c'est la santé des gens avant tout, on est bien d'accord.

Christian ROBIN : vu qu'un masque dure quatre heures, au bout de quatre heures il faut le changer, quelqu'un a fait le calcul, ça leur coûterait 50 € par mois pour être protégé efficacement, enfin c'est de la rigolade.

Monsieur le Maire : alors là tu ne parles pas des masques en tissu, nous ce sont des masques en tissu qui sont commandés par l'intermédiaire du Conseil Départemental avec CAP Atlantique. Au départ, ils coûtaient 5 € donc moi j'avais dit que ça nous coûterait 25 000 €. Finalement, avec les aides du Conseil Départemental et de CAP Atlantique, ça va nous coûter 1,80 € par masque. Alors, en ce qui concerne les masques, c'est bon. Nous avons rouvert les jardins familiaux, ça aussi je voulais vous le dire. Par contre, j'ai été très clair avec Pierrick GLOTIN puisque c'est lui qui s'en occupe, j'ai dit « tu te débrouilles, tu es grand, tu gères ton bazar », il y a douze parcelles, ils ont fait un petit règlement intérieur, ça marche très bien, ils ont le droit à une ou deux heures par jour. Enfin, ils se débrouillent, ce sont leurs histoires, je leur ai dit que je ne voulais pas aller les contrôler, ils sont grands, majeurs, et puis c'est le moment aussi où il faut mettre les légumes, les ramasser, voilà, donc on a rouvert les jardins familiaux et pour l'instant ça marche très bien. En ce qui concerne les manifestations, effectivement, elles ont toutes été annulées pour le mois de juillet puisque la consigne du gouvernement c'était d'annuler jusqu'au minimum 15 juillet. Après, il fallait bien prendre une décision, les mercredis de La Turballe entre le 15 et le 30 juillet, il n'y en avait que deux, du coup on a décidé purement et simplement de tout annuler, toutes les manifestations du mois de juillet. J'ai la liste, je ne vais pas vous la donner mais ça va de la fête de la sardine au feu d'artifice en passant par la fête de la Saint-Anne, tout ça s'est annulé, on a annulé aussi le Festi'Vent, vous le savez, on l'a reporté au 19 septembre pour le concert, s'il peut avoir lieu, puisqu'aujourd'hui les manifestations de plus de 5 000 personnes sont interdites, alors on n'aura pas 5 000 mais bon. Et puis, en ce qui concerne Festi'Vent, ce sera le week-end d'après donc le 26

septembre. Donc ça, c'est pour les manifestations. Le défilé du 8 mai, le gouvernement nous a demandé de défilé le 8 mai, le Maire tout seul comme un grand avec un porte-drapeau mais bon s'il y a des personnes, j'ai demandé à Michel de venir, il m'a dit qu'il viendrait, qu'on soit au moins deux ou trois, que je lise mon discours au moins devant deux personnes donc le porte-drapeau et Michel puis s'il y a une ou deux personnes, Emmanuel, Jean-Yves, si vous voulez venir, qu'on soit quatre-cinq, mais ce n'est pas autorisé à la population mais au moins qu'on soit plusieurs. Donc, je vous donne l'information, le 8 mai à 11h00 pour ceux qui veulent venir, vous serez les bienvenus pour ce défilé. Je vous avais fait un sondage, également, concernant la vente des ateliers municipaux pour savoir pour la signature puisque j'avais une demande pour reporter cette signature. Donc, je vous ai fait un mail pour avoir votre avis, pour savoir ce qu'il en était, donc Emmanuel a été le premier à répondre et tout le monde a repris ce qu'a dit Emmanuel et j'en suis ravi, et donc à l'unanimité, et je dis bien à l'unanimité, tout le monde a souhaité que cette promesse soit actée. J'ai rencontré le futur acquéreur au moins six ou sept fois qui, lui aussi, souhaite signer le plus tôt possible. Ce qui n'empêche que dans l'acte et bien il y aura une date butoir avec plus ou moins un an, donc la date butoir c'est 2022 avec plus ou moins un an de plus, ce qui permettra à la nouvelle équipe, s'ils veulent choisir un autre lieu pour les ateliers municipaux, ça leur laissera un petit peu de temps. Aujourd'hui, le propriétaire souhaite signer le promesse de vente très rapidement donc je signe jeudi à 15h00 chez Maitre PHAN THANH. Vous savez que le gouvernement a décidé d'éventuellement donner des primes aux personnels, alors Jean-Yves m'avait interrogé, il y a déjà un petit peu de temps puis j'avais dit que ce n'était pas possible, on ne peut pas donner de prime, le lendemain on nous a dit qu'on pouvait donner des primes. Du coup, pour l'instant on n'a rien d'acté, on n'a rien de défini, j'en ai parlé avec Michel, on en a parlé tous les deux, le principe c'est que s'il y a une prime, on donnera la prime à ceux qui ont été en contact avec la population, donc à savoir les policiers municipaux, et les agents qui ont fait le marché et les agents de la Maison de l'Enfance. On n'a rien défini pour l'instant mais voilà un peu l'idée, je voulais simplement vous donner l'information.

Blandine CROCHARD-COSSADE : j'ai une autre question, après je sais que les informations arrivent au compte-goutte, est-ce qu'il y a déjà des travaux qui ont été fait pour l'ouverture de la Maison de l'Enfance cet été ? Est-ce que vous avez pu en discuter avec les agents ? Est-ce qu'il y a des directives particulières ?

Monsieur le Maire : non, aujourd'hui, les travaux redémarrent doucement, je ne sais pas si vous avez vu.

Blandine CROCHARD-COSSADE : je ne parle pas des travaux, je parle de l'organisation de l'ouverture de la Maison de l'Enfance.

Monsieur le Maire : pardon, excuse-moi, non pas du tout, rien du tout. J'avais compris les travaux. Donc, j'enchaîne sur les travaux. Il y a certains travaux qui ont démarré sur la commune, on en a profité puisqu'en face à peu près au niveau de chez Jardifleurs, entre le Terminus et Jardifleurs, on avait un problème de structure de pavés pour les voitures qui arrivent de la rue de la Concorde et qui vont vers la rue du Maréchal Juin, donc on a refait carrément les pavés, on a profité du confinement justement pour faire les travaux. On a commencé hier et on a profité, justement, que les commerçants soient fermés lundi et le boulanger Maleuvre mardi pour faire les travaux hier et aujourd'hui. Donc ça, c'est terminé. On a repris les travaux rue du Parc Sage donc, normalement d'ici une dizaine de jours, les travaux seront terminés et puis les gars des services techniques recommencent à travailler lundi prochain donc ils vont commencer petit à petit et ils vont commencer par nettoyer un petit peu. Je leur ai demandé de passer les tondeuses un peu partout, notamment au phare là-bas, il y a de l'herbe qui pousse, enfin faire le minimum, le nettoyage des rues se fait quand même régulièrement enfin voilà, bien qu'ils soient confinés également, on fait le minimum. Voilà ce que je voulais vous dire. Je pense que j'ai à peu près tout dit. J'aurais dû vous en parler tout à l'heure et puis j'ai oublié, en ce qui concerne les terrasses, on a parlé des terrasses tout à l'heure qu'on ramenait à 1 €. Aujourd'hui, il y a eu une demande par un commerçant, seulement un commerçant, pour étendre les terrasses. Moi, j'ai interrogé les autres commerçants et la future équipe aussi, on a interrogé les autres commerçants qui ne souhaitent pas que les terrasses soient étendues puisque, alors c'est très simple, notamment tous les restaurateurs ne le souhaitent pas, pour la bonne et simple raison c'est que d'abord, ils ne savent pas quand est-ce qu'ils vont rouvrir, c'est la première des choses. Deuxième chose, ce sont les saisonniers, comment on va faire pour recruter les saisonniers ? Et après, c'est tout le matériel qu'il faut et toute la nourriture. Donc, ils m'ont dit clairement, et j'en ai vu un samedi matin au marché, je l'ai interrogé devant la Police Municipale, devant les gens qui étaient présents parce qu'il m'avait répondu mais il n'avait répondu qu'à moi pour qu'il donne sa position donc, sa position était très clair en disant « non je ne veux pas étendre les terrasses » notamment Quai Saint-Pierre. Donc voilà, il n'y aura pas d'extension de terrasses, je pense qu'on fait un effort en mettant vous l'avez vu à 1 € mais il n'y aura pas d'extension de terrasse.

Sylvie COSTES : excusez-moi, juste une question par rapport à la demande d'extension de terrasse. Est-ce que c'était lié au fait que ça permettrait d'avoir plus de place entre chaque personne, plus de distance, parce que ce n'est pas forcément pour recevoir plus de monde mais pour pouvoir accueillir ?

Monsieur le Maire : le problème, c'est que je n'en sais rien. Demain, les cafés ils ouvrent, est-ce que c'est open bar ou pas ? Est-ce qu'il y aura une distance d'un mètre ? Je n'en sais rien du tout. D'abord, ils vont rouvrir quand ? J'espère avant la saison quand même, j'espère pour eux, ça va être au moins au 1^{er} juillet, mais je n'en sais rien du tout. Aujourd'hui, la majorité des commerçants ne souhaitent pas que les terrasses soient étendues, ils préfèrent avoir moins de monde. Et puis, il y avait également une question concernant l'encaissement de la taxe de séjour. Non, on ne va pas annuler la taxe de séjour. La taxe de séjour, aujourd'hui, elle n'est payable que lorsqu'il y a des séjours. Aujourd'hui, il n'y a pas de séjour puisqu'il n'y a personne donc forcément la taxe de séjour n'est pas perçue. Et puis, le jour où on va pouvoir recevoir des gens dans les maisons d'hôtes, etc., et bien les taxes de séjour s'appliqueront et je rappelle que c'est quand même celui qui est en vacances qui la paye, et puis c'est quand même 1 € par jour ou par adulte, quelque chose comme ça. Voilà. Je pense que j'ai fini.

Emmanuel ROY : on devait parler du VVF.

Monsieur le Maire : oui pardon, le VVF. Alors le VVF, effectivement, nous a demandé, pardon Jean-Yves j'avais oublié, pardon.

Jean-Yves AIGNEL : j'allais poser la question.

Monsieur le Maire : on a eu une demande du VVF pour non pas annuler le loyer mais le reporter. Du coup, on a encaissé, parce que le loyer est payé en deux fois, c'est du 1^{er} janvier à fin juillet donc ça on encaisse le loyer, et de juillet à décembre, il sera reporté à l'année prochaine. C'est ça ?

Céline ROBERT : non, c'est la part de juillet qu'on va décaler, au lieu de la percevoir en août, on la percevra en septembre ou octobre.

Monsieur le Maire : le problème c'est que tous les VVF de France sont tous fermés donc financièrement, pour eux, c'est assez compliqué. Du coup, ils nous ont demandé un effort non pas pour annuler le loyer mais pour le reporter donc c'est ce qu'on a accepté. J'ai répondu à la question ?

Jean-Yves AIGNEL : pour les terrasses d'ailleurs, la perception se fait annuellement et à la fin de l'année, non ? Par semestre ?

Céline ROBERT : non, ça se fait en une fois mais ça se fait au mois de septembre.

Blandine CROCHARD-COSSADE : j'ai une autre question, après ce n'est pas une question c'est plus de l'information et c'est plus destiné à Martine. Pendant la période confinement, du coup c'était juste pour savoir, comment ça s'était passé, si tout ce qui avait été mis en place par la Mairie s'était bien passé au niveau des personnes âgées ou des personnes à surveiller, les familles avec des enfants pour pas qu'il y ait de décrochement scolaire, des choses comme ça. Est-ce qu'il y a eu des choses, ce qui a été mis en place et comment ça s'est passé ?

Martine ELAIN : ce qui a été mis en place, c'est Annie et Mylène qui s'en sont chargées. Sur les personnes âgées, on avait fait un listing sur toutes les personnes isolées et âgées puisqu'on n'avait pas les coordonnées des personnes donc elles ont travaillé sur les listes qu'on avait pour les personnes qui ont la téléassistance. Elles les ont appelées régulièrement, on a eu des familles qui ont appelé pour signaler leurs parents, admettons une famille qui habitait Nantes et les parents étant seuls, et après elles ont travaillé avec des bénévoles aussi qui ont pu faire des courses. Elles n'ont pas eu de demande de famille avec des enfants en situation de difficulté, aucune. Voilà.

Catherine PITHOIS : il y a eu très peu de sollicitation, je peux dire, parce que j'étais dans la liste, j'étais pratiquement la première de la liste et, vraiment, il y a eu très peu de sollicitation.

Martine ELAIN : il y a eu beaucoup d'entraide je pense.

Monsieur le Maire : il y avait un numéro unique qui était basculé sur la Police Municipale, qui recevait entre douze et quinze appels par jour. On a répondu à tous les appels. Ce que je peux vous dire, c'est que les services techniques sont même allés chez des gens pour remplacer une bouteille de gaz, donc voilà, ça on l'a fait. Globalement, ça s'est plutôt bien passé puisque Mylène, que je remercie parce qu'elle a passé beaucoup de temps au téléphone, a appelé beaucoup de personnes. Du coup, vraiment, le job a été fait et aussi on a eu le relais avec la Croix Rouge qui a bien relayé. Je pense que, globalement, ça se passe plutôt bien parce que ce n'est pas fini. Depuis hier, le standard de la Mairie est rouvert. Alors, puisque je vous ai parlé des masques tout à l'heure, c'est le gros du sujet, quand est-ce qu'on va avoir les masques, donc l'information vient d'être donnée, comme il y avait à peu près 70

personnes qui nous ont suivi donc l'information va être relayée et puis on va relayer également par le site Internet.

Jean-Yves AIGNEL : pour les masques, il y a des associations comme les Amis du Requer qui en mettent à disposition.

Monsieur le Maire : tout à fait. Alors, c'est très bien, malheureusement, moi en tant que Maire, je ne peux pas faire l'acquisition de ces masques-là qui ne sont pas aux normes. Mais c'est très bien parce que, de toute façon, il vaut mieux ça que rien et ils en ont fait pas mal, ils continuent à en faire et en plus, c'est bien parce que ça permet de se rencontrer, c'est plutôt pas mal.

Emmanuel ROY : on peut peut-être dire aussi que, parmi les mesures qui ont été prises, il y a eu un pseudo P'tit Turballais qui a été réalisé pour tenir la population informée, mettre des grandes mesures et leurs applications dans la commune, réalisé en interne à 500 exemplaires, distribué au Marché, dans les commerces et puis sur le site, évidemment. Donc, la question qui se pose maintenant est de savoir, en fonction de la progression ou non du confinement, si on renouvelle l'opération, ce qu'on fera sans doute s'il y a un nouveau dispositif mis en place puisque ça va de soi.

Monsieur le Maire : voilà. Je savais que j'avais autre chose à vous dire, c'est concernant le Marché puisqu'on parle justement de la distribution qui s'est faite au Marché, donc moi j'y suis tous les mercredis et tous les samedis, et maintenant on va rouvrir le Marché, les Halles, on va les rouvrir à partir du 13 mai. Donc, on va rouvrir les Halles, tous les commerçants vont pouvoir revenir à l'intérieur des Halles, en revanche, il y aura un contrôle par Bénédicte, Véronique, la Police Municipale et moi-même dans le sas, on va limiter à 60 personnes comme on fait à l'extérieur et on regardera en fonction des files d'attente, il y aura un circuit qui sera fait où les gens ne pourront pas se croiser. On va essayer, on va tester, si ça marche, ça marche, si ça ne marche pas, je referme les Halles. C'est clair. On a la possibilité de rouvrir les Halles, pourquoi on va les rouvrir ? Ça va permettre aux commerçants, le Plan B, la librairie, le marchand de bières, l'antiquaire, ça va leur permettre de rouvrir aussi et voilà. Donc, on fait ça à partir du 13 et on verra ce que ça donne. Si les gens sont disciplinés, aujourd'hui ils sont disciplinés, on voit bien que le mercredi et le samedi ça se passe plutôt pas mal. J'en ai mis deux à la porte, il y en a un qui ne voulait pas respecter les consignes et puis qui arrivait avec son short, ses bottes et puis son ciré donc un parfait touriste, puisqu'il y en a quand même un paquet d'arrivées, donc je lui ai dit gentiment que le Marché n'était pas obligatoire et qu'il n'avait rien à faire ici si c'était pour gueuler et insulter tout le monde donc il est parti comme il est venu et, je pense, qu'il s'est fait un peu, pas rossé mais presque, par l'ensemble des gens qui étaient présents ce jour-là. Voilà, donc le Marché va rouvrir le 13. Avez-vous d'autres questions ?

Blandine CROCHARD-COSSADE : juste une dernière petite remarque, je reviens sur le sujet d'avant. Je suis bien contente de savoir qu'il y a eu peu de demandes. Maintenant, à savoir si pour les demandes, il y a eu peu de demandes parce qu'il y a eu un réseau d'aide entre voisins ou entre amis ou à savoir si les gens ont eu peur d'être au contact du virus ou de demander.

Monsieur le Maire : c'est une bonne question et on n'a pas la réponse.

Blandine CROCHARD-COSSADE : il faut continuer ce qu'on est en train de faire et être vigilant et à l'écoute aussi, pas spécialement des personnes qui ont besoin mais des personnes de l'entourage ou des personnes qui voient quelque chose sur la commune.

Monsieur le Maire : on a eu quelques coups de fil de familles qui habitent à l'extérieur de La Turballe qui nous ont demandé pour leur parents, leurs grands-parents, leurs frères, leurs sœurs, enfin peu importe et puis on l'a fait ça. A partir de bientôt, on va pouvoir se déplacer de 100 kilomètres donc peut-être que des gens de Nantes vont peut-être revenir, enfin je n'en sais rien.

Martine ELAIN : il y a eu beaucoup d'entraide entre voisins, c'est vrai que parfois on appelait et la personne répondait que la voisine avait fait ses courses, il y a eu de l'entraide.

Michel THYBOYEAU : je voulais m'adresser aux adjoints qui assurent la garde tous les week-ends. Les vaches ne sont pas confinées contrairement à ceux qui les trouvent à se balader. Donc, il ne faut pas se tromper d'adversaire, c'est aux gens qu'il faut dire d'aller se confiner, non pas aux vaches de rentrer dans leur pré.

Monsieur le Maire : oui parce qu'on a eu des vaches en divagation le week-end.

Catherine PITHOIS : juste un petit ajout à propos des masques toujours. Les Amis du Requer ont travaillé, effectivement, mais il faut citer aussi Au Gré des Vents, les cousettes d'Au Gré des Vents travaillent beaucoup à faire des masques aussi.

Monsieur le Maire : il y a beaucoup de gens.

Catherine PITHOIS : ils ont proposé leurs masques à CAP Atlantique, entre autres.

Monsieur le Maire : il y a beaucoup de gens qui ont travaillé sur les masques. Bon alors, normalement, c'était notre dernier Conseil, mais la dernière fois, j'ai dit que c'était notre dernier. Ecoutez merci, on a fini.

Emmanuel ROY : on a reçu un nouveau calendrier à propos des permanences jusqu'à fin juin.

Monsieur le Maire : aujourd'hui, on a des dates contradictoires tous les jours. Donc, on nous a annoncé que c'était dès le 11 mai qu'il y avait les élections des Maires, après on nous a dit que c'était le 26 mai, après on nous a dit que c'était avant fin mai, aujourd'hui on nous a dit que c'était plutôt début juin, après on nous a dit que c'était plutôt mi-juin. Après, il y a d'autres informations qui disent que, pour ceux où il y a le deuxième tour, ça sera au mois d'octobre et le premier tour ne compte pour rien puisque les trois mois se sont passés entre les deux tours donc notamment à Guérande, par exemple. Et bien, le premier tour n'a servi à rien, donc on peut se poser la question, où est l'équité entre les communes ? Comme quoi, je me demande si on a conscience, en haut lieu, qu'il y a des communes quand même. Il y a deux poids, deux mesures en ce qui concerne ces élections municipales. Il y a des gens qui ont pris des risques pour venir voter le 15 mars, il y en a qui ont été élus, il y en a d'autres qui n'ont pas été élus parce qu'ils n'ont pas eu la majorité, tous les gens qui sont venus voter, tout ce qui a été fait, on fait une croix dessus et on recommence à zéro. Je ne comprends pas tout mais ce n'est pas grave, c'est comme ça. Du coup, je n'en sais rien du tout, est-ce qu'on fera un autre Conseil Municipal ? Je n'en sais rien. Oui, moi, j'en ferai un autre c'est sûr pour l'installation du Maire mais est-ce qu'il y en aura un autre entre-temps ? Je n'en sais rien du tout. On verra ça, on essaye de vous donner au mieux les informations au fur et à mesure mais des fois on ne vous en donne pas parce que dix minutes après il y a un autre mail qui nous dit le contraire de ce qu'on a eu. Je vais vous donner un exemple, le Préfet nous a annoncé le matin qu'on allait être en vert et l'après-midi on était en orange, donc même le Préfet ne sais même pas. Vous voyez, pour vous dire à quel point on est aujourd'hui. Maintenant, on est revenu en vert.

Sylvie COSTES : ce sont les ARS qui décident.

Monsieur le Maire : oui mais voilà. Il y a beaucoup de gens qui parlent et puis il y a beaucoup de gens qui feraient mieux de ne pas parler parce qu'au moins il n'y aurait pas de contradiction comme il y en a beaucoup en ce moment.

Sylvie COSTES : il n'y aurait plus personne qui parlerait alors.

Monsieur le Maire : après quand ça vient de l'Etat et que l'Etat nous dit des choses et dix minutes après il y a le ministre qui dit son contraire, j'en veux pour preuve le chef du gouvernement qui dit qu'il n'y aura pas de manifestations au mois de juillet, c'est interdit et, un quart d'heure après, il y a le ministre de la culture, personne ne connaît son nom d'ailleurs, si je vous demande le nom du ministre de la culture il n'y en a pas beaucoup qui le connaisse, et il dit que les petits concerts, les petits festivals pouvaient avoir lieu. C'est quoi un petit festival à partir du 15 juillet ? Donc, on a plein de trucs comme ça.

Michel THYBOYEAU : les services de l'Etat ont sorti un rapport de 83 pages à l'adresse des profs pour leur dire comment ils doivent s'organiser dans les classes, 83 pages.

Monsieur le Maire : nous, on a eu un protocole de 60 pages. Après, on suit les directives de l'Etat parce qu'on est quand même les représentants de l'Etat même si on n'est pas toujours d'accord, même si quelques fois, on se pose des questions. Parce que, pourquoi ne pas rouvrir les plages ? Il y a sept kilomètres de plages, on peut se poser la question. Pourquoi on autorise les gens à aller dans les grandes surfaces, les uns sur les autres et pourquoi on ne les autorise pas à aller boire un coup sur le port face à la mer ? Ce serait quand même plus sympathique. Enfin, il y a pleins de choses comme ça. Mais bon, on suit. Je pense, à leur décharge, que c'est quand même quelque chose qui n'a jamais eu lieu donc ce n'est pas facile à gérer, il faut respecter toutes les décisions qui sont prises. Ce n'est évident pour personne. Merci en tous les cas et bonne fin de journée et puis, peut-être, à bientôt. Merci.

La séance est levée à 17h22.



Jean-Yves AIGNEL
Secrétaire de séance